

Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique

Procès-verbal de la séance du 18 décembre 2008 du
Conseil d'administration de l'EHESP

Au titre des représentants de l'Etat :

Secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales représenté par Jean-Louis VIDANA
Directeur général de la Santé représenté par M. Benoît LESAFFRE
Direction générale de l'enseignement supérieur, François COURAUD
Direction générale de la recherche et de l'innovation, M. Eric POSTAIRE

Au titre des organisations syndicales :

FHF : Jérémy Sécher (suppléant)
FO : René FERCHAUD (titulaire)
ADH : Martine ORIO (suppléante)
CGT : Jean-Luc GIBELIN (titulaire)
SMISP : Dominique BESSETTE (titulaire)
SNIAS : Antoine GINI (titulaire)

Personnalités qualifiées dans les domaines d'activités de l'école :

Jean-François MATTEI

Représentants des enseignants chercheurs ayant rang de professeur :

Claude MARTIN (suppléant)

Représentants des personnels d'enseignement et de recherche :

François PETITJEAN (suppléant)
Michèle LEGEAS (suppléante)
Bertrand PARENT (titulaire)

Représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé :

Fleur CHAUMET (titulaire)
Didier GUERIN (titulaire)
Michel POMMERET (titulaire)
Frédérique QUIDU (titulaire)

Représentants des élèves fonctionnaires :

Marie-Hélène ANGELLOZ-NICOUD (titulaire)

Personnalités :

Antoine FLAHAULT, Directeur
Christian QUEYROUX, Secrétaire général
Catherine DY, Agent comptable

Experts présents :

Stéphanie GICQUEL-BUI, Secrétaire générale adjointe
Thibault DELAROCHE, Directeur des affaires financières et juridiques

(La séance est ouverte à 13 h 44, sous la présidence de M. MATTEI.)

M. MATTEI : Cette séance est ouverte avec un peu de retard, mais la rencontre pour les voeux était importante, et il était bien de prendre une quinzaine de minutes pour regarder le film à l'honneur de notre École. *(Le président procède à l'appel.)*

Voici la liste des procurations :

Monsieur Rosenblatt donne pouvoir à M. Guérin.

Monsieur El Saïr donne pouvoir à Mme Orio.

Monsieur Hannoun me donne pouvoir.

Monsieur Mesuré me donne pouvoir.

Messieurs Labrouquaire et Gallet donnent pouvoir à Mme Angelloz-Nicoud.

M. POMMERET : Monsieur le président, je crois qu'il avait été décidé de ne représenter qu'un seul pouvoir.

M. MATTEI : Ce qui veut dire que j'abandonne un pouvoir, ainsi que Mme Angelloz-Nicoud.

M. POMMERET : C'était dans nos délibérations du Conseil d'administration.

M. MATTEI : Je pense que vous avez raison. Nous sommes néanmoins en nombre suffisant pour que le quorum soit atteint et que nos travaux se déroulent normalement.

En soulignant que les ministères de tutelle sont présents, je voudrais manifester le regret de ceux qui sont absents, et ensuite m'interroger car je ne voudrais pas qu'ils soient absents lorsque la séance se déroule à Rennes et présents lorsqu'elle se déroule à Paris. Il y a là un point à souligner. *(Acquiescement de l'assemblée.)*

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 OCTOBRE 2008

M. MATTEI : Avez-vous des remarques ou des corrections à apporter ?

Mme ANGELLOZ-NICOUD : Page 27, lors de mon intervention sur l'intégration des paramédicaux, il s'agissait de parcours des "masseurs-kinésithérapeutes" et non pas des "masters kinésithérapeutes".

M. MATTEI : Je suis admiratif de votre relecture attentive, cela m'avait échappé.

M. GINI : J'ai une remarque de pure forme sur la première page, il manque le "S" de social à SNIASS. Je connais la tendance des réformes à séparer le sanitaire du social, mais nous continuons malgré tout de représenter les deux aspects.

Mme ANGELLOZ-NICOUD : J'avais aussi remarqué qu'il manquait la procuration que détenait M. Gallet pour ce Conseil d'administration passé à Paris.

M. MATTEI : Nous allons l'ajouter.

M. FERCHAUD : Il faudrait également préciser les noms des personnes lors des votes partagés. Cela a bien été fait sur une page mais pas sur l'autre.

M. MATTEI : Nous ferons le rectificatif si nous sommes en mesure de le faire. Vous le signalerez dans le détail.

M. FERCHAUD : Je n'ai pas les noms, il faudrait peut-être les énumérer pour faciliter l'établissement du procès-verbal.

M. MATTEI : Sous la réserve de ces amendements retenus, je considère que le procès-verbal est adopté, et j'ouvre la discussion sur la première question inscrite à l'ordre du jour.

Le procès-verbal ainsi amendé est approuvé. (délibération 46/2008)

2. DELIBERATION RELATIVE A LA DELEGATION DELIVREE AU DIRECTEUR PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR PROCEDER A DES VIREMENTS DE CREDITS PAR CHAPITRES

M. MATTEI : Ce point va nous être présenté par Thibault Delaroche.

M. DELAROCHE : Je vais vous présenter cette délibération qui nous est nécessaire dans le cadre du fonctionnement des EPSCP. Cette délibération donnant délégation au directeur aux fins de procéder à des virements de crédits n'avait pas été prise en janvier 2008 puisque, lors de cette session, nous avons simplement fait une adoption du budget de l'ENSP vers l'EHESP (version nomenclature 9.3). C'était une priorité pour faire fonctionner notre nouvel établissement. Mais, en fonction du décret de janvier 94 sur le régime financier budgétaire des EPSCP, l'article 37 autorise cette délégation que le Conseil d'administration doit donner au directeur pour pouvoir faire des virements de crédits entre les chapitres.

Cette délégation est circonscrite aux virements et ne modifie pas le plafond de l'ensemble des fameuses enveloppes « fonctionnement », « personnel » et « investissement ». Lorsque nous serons amenés à faire ces virements, le directeur présentera au Conseil d'administration l'ensemble des virements de crédits qui auront ainsi été effectués. Je pense que le rendez-vous normal sera celui du compte financier 2008 que nous présenterons au Conseil d'administration du mois d'avril prochain.

Cette délibération permet ainsi à l'École de fonctionner en faisant des virements de crédits de chapitre à chapitre ou au sein des masses, en l'occurrence en investissements aux chapitres 20, 21, 23, mais surtout en dépenses de fonctionnement aux chapitres 60, 61, 62 et une partie du chapitre 63, 65, 66, 67 et 68.

Voilà, monsieur le président, ce que je pouvais vous indiquer comme information relative à cette délibération numéro 47.

M. MATTEI : Avez-vous des questions ?

M. GUERIN : Nous sommes surpris de ne pas voir de montant maximum fixé par grand titre. Est-ce une habitude dans les EPSCP ou une particularité de l'EHESP ?

Mme DY : Comme l'a indiqué mon collègue, ceci est prévu par le décret de 1994 qui régleme toute la gestion financière des EPSCP dont nous faisons maintenant partie. Il n'y a pas de nouvelle limite à fixer puisqu'un budget a été voté, bien évidemment. En revanche, cela apporte une grande souplesse dans le fonctionnement courant, tout le monde ne pourra que s'en réjouir.

M. MATTEI : J'ajoute mais cela n'aura échappé à personne : à condition de ne pas modifier le plafond des crédits inscrits au sein de chacune des enveloppes. Avez-vous d'autres questions ? *(Il n'y en a pas.) (Il est procédé au vote à main levée.)*

La délibération 47/2008 donnant délégation au directeur est approuvée à l'unanimité.

M. POMMERET : Avant de poursuivre, j'aimerais savoir s'il est possible d'ajouter un point à l'ordre du jour qui comporte habituellement une rubrique questions diverses.

M. MATTEI : Elle sera naturellement ouverte mais je rappelle qu'il est de meilleure règle, si vous avez des sujets à aborder que vous les fassiez connaître avant pour l'ordonnancement et le temps prévu pour les discussions. Mais je l'ouvrirai bien évidemment à votre demande.

3. DELIBERATION RELATIVE A LA DECISION MODIFICATIVE 2 DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2008

M. DELAROCHE : Je vais vous présenter la décision modificative 2 (DM2) de l'exercice 2008, en rappelant que nous nous sommes rencontrés au mois d'octobre dernier à l'hôpital Sainte-Anne pour la présentation de la Décision Modificative numéro 1 qui portait sur l'équilibre à faire au niveau des masses budgétaires, dépenses et recettes, liées aux contributions hospitalières, en tenant compte des effectifs réels de la fonction publique hospitalière que nous pouvions connaître. Ce deuxième rendez-vous nous permet d'affiner les chiffres, en fonction des besoins et ajustements intervenus entre octobre et aujourd'hui et de présenter cette DM2 qui sera bien sûr la dernière de l'exercice 2008.

Voici ses grandes caractéristiques :

- Une diminution des crédits de dépenses de fonctionnement de 2 641 451 €,
- Une augmentation des crédits de recettes de fonctionnement de 55 000 €,
- Une diminution des crédits de dépenses d'investissement de 2 200 000 €,
- Une augmentation des crédits en recettes d'investissement de 781 324 €.

Ce qui nous autorise à prévoir un résultat d'exécution prévisionnel 2008 excédentaire de 3 228 921 €.

Vous avez trouvé sur vos tables une correction à notre DM2 par rapport au document envoyé car suite à une erreur technique, nous avons confondu dépenses et recettes d'investissement pour la somme de 781 324 €. L'agent comptable sera tout à fait en mesure de répondre à vos questions sur ce point d'ordre technique.

Nous allons entrer plus spécifiquement dans chacune des sections.

En dépenses, les diminutions portent principalement sur les rémunérations des personnels de l'école. En octobre, nous avons traité les élèves. En décembre, nous traitons le personnel. Nous sommes effectivement en mesure d'affiner nos dépenses de rémunération du personnel pour avoir un meilleur taux d'exécution. Nous avons donc -1 176 032 € auxquels s'ajoutent des charges sociales, mais on note aussi une diminution de 1 270 269 € représentant en grande majorité l'exonération de la taxe sur les salaires dont nous avons eu l'occasion de parler au Conseil d'administration d'octobre dernier. Comme je vous l'avais annoncé, l'ENSP devenue EHESP bénéficiait de l'exonération de la taxe sur les salaires (élèves de la fonction publique hospitalière, personnels de l'école). À la DM2, nous abattons le montant de la taxe sur les salaires, que nous n'avons plus à payer depuis le 1^{er} janvier 2008.

Un troisième élément fort nécessite une explication : la provision pour la création de l'EHESP. Ce montant avait été prévu dans le budget 2008 de l'ENSP et transposé en janvier 2008 dans le budget de l'EHESP. Nous ignorions entre Noël et le nouvel an si l'EHESP serait créée. Cette provision, que nous mettions tous les ans au budget de l'ENSP depuis 2006 tombait de plein droit à partir du 1^{er} janvier 2008. Donc, il était légitime que nous abattions en totalité cette somme de 470 000 € puisqu'elle n'a plus aucune raison d'être.

Enfin, puisque nous sommes en fin d'exercice et que nous commençons à mieux entrevoir le résultat d'exécution budgétaire 2008, nous faisons des ajustements de crédits en diminution à

hauteur de 73 400 €. Cela concerne davantage ce que l'on appelle la masse ou l'enveloppe de dépenses de fonctionnement.

Les augmentations de crédits concernent les premières Journées Européennes de l'EHESP des 30 et 31 octobre à la Cité des sciences. Il a été nécessaire de prévoir des crédits budgétaires pour faire face aux dépenses de cette manifestation, c'est pourquoi était inscrit à cette DM2 un montant de 65 000 € en dépenses. Là encore, nous avons eu des ajustements de certains crédits de fonctionnement au regard des prévisions d'exécution 2008. Une explication est donnée dans la note, mais je tiens à rappeler que l'existence même de cette augmentation réside dans le concept de réserve de précaution que nous avons prévue au budget primitif 2008. En mettant 300 000 € -en arrondissant- de subvention en moins si l'Etat ne levait pas la réserve en fin d'année 2008, il fallait mettre en face 300 000 € d'économie de dépenses de fonctionnement. Certaines lignes budgétaires, en particulier celle citée dans le rapport sur les conventions de prestations de formations, avaient été abattues fortement et ont dû être réajustées à cette DM pour pouvoir payer normalement l'ensemble des prestations effectuées au titre des frais pédagogiques de l'École.

Venons en maintenant aux recettes de fonctionnement qui concernent exclusivement les recettes liées à l'organisation de ces premières Journées Européennes de l'EHESP.

Elles se décomposent en deux masses :

- les droits d'inscription pour 15 000 €,
- une subvention allouée par le ministère de la Santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative pour 40 000 €.

S'agissant des dépenses d'investissement, nous avons un ajustement du montant inscrit au budget 2008 pour les trois opérations du PPI 1^{ère} tranche (plan pluriannuel d'investissement), soit un abattement de 2 200 000 €. Sur les recettes d'investissement, au titre d'une régularisation d'opérations comptables, nous avons un montant de 781 324 € sur le GIE-Presses de l'EHESP. Il s'agit en fait de la consolidation des résultats des années 2004 à 2007 du GIE qui doit, dans l'écriture de l'ordonnateur, être concordante à celle du comptable. C'est suite à l'observation de la Cour des Comptes que l'agent comptable a sollicité de l'ordonnateur la régularisation de l'inscription de cette somme à la DM 2.

Voilà pour les grandes lignes de cette Décision Modificative 2008 de l'EHESP.

M. MATTEI : Avez-vous des questions sur cette décision ?

M. POMMERET : J'ai besoin d'une piqûre de rappel : en page 2, au chapitre 70, « Ventes de produits, prestations de services, marchandises », on note un budget primitif de 38 526 928 € et un budget après DM 1 et DM 2 de 5 700 000 €. Quelle est la différence ?

M. DELAROCHE : C'est une subtilité due au changement de la nomenclature M9.1 à M9.3 au moment du changement de statut de l'école. Comme je l'ai expliqué, en procédant à une telle transposition, on peut faire des erreurs, mais ici ce n'en est pas une tant que telle, mais c'est un accord entre l'agent comptable et l'ordonnateur pour revisiter l'ensemble des imputations de nos recettes de fonctionnement. Effectivement, en accord avec les instances de la DGFIP (ex DGCP), il a semblé opportun que les contributions hospitalières soient plutôt placées dans ce que l'on appelle « autres produits de gestion courante » -je passe sur le libellé qui précise « autres recettes spécifiques ». Donc, d'un commun accord entre l'ordonnateur et l'agent comptable, il a été convenu qu'à compter de l'exercice 2008 -et c'est bien de le faire dès 2008 puisque nous sommes l'EHESP (EPSCP nomenclature M9.3)- nous transférons les recettes du chapitre 70 au chapitre 75. D'où le fait que l'on retrouve dans les tableaux du

budget 2009 un montant 2008 qui est bien au chapitre 75 qui permet de mieux suivre l'évolution par rapport à l'année 2009.

Mme DY : Je vais donner un complément d'information sur ces 780 000 € qui sont passés de dépenses en recettes d'investissement, ce qui peut surprendre. Il s'agit en fait d'une demande de régularisation comptable que j'ai faite à l'ordonnateur, suite à une observation de la Cour des comptes. Nombre d'entre vous ne savent sans doute pas que les comptes de l'ENSP ont été contrôlés par la Cour des Comptes de 2006 à 2008 pour la période de 1999 à 2004. Aucune anomalie majeure n'a été constatée mais quelques observations ont été formulées, dont celle-ci : les résultats du GIE-Éditions n'étaient pas versés à l'ENSP mais étaient mis en compte courant, côté comptabilité du GIE. En conséquence, l'École doit constater cette créance dans sa comptabilité. Or, nous l'avons constatée en créances d'immobilisation à lieu de la constater en créances d'exploitation. Rien ne change en dehors de sa place au bilan, lorsque ce sera versé, nous aurons bien la trésorerie conséquente. Voilà l'objet de cette régularisation, c'est en fait très technique.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La Décision Modificative n°2 est adoptée à l'unanimité. (délibération 48/2008)
--

4. DELIBERATION RELATIVE A L'APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2009

M. MATTEI : Le directeur à quelques mots d'introduction à nous dire.

M. FLAHAULT : En fait, comme vous nous l'aviez fait remarquer, un budget n'est pas en premier lieu un exercice comptable monétaire, c'est avant tout un exercice qui doit être signifiant et montrer l'adéquation de la stratégie de l'École avec les décisions prises en Conseil d'administration. Je voudrais donc faire une introduction sur ce budget 2009.

C'est le premier budget réel sur lequel vous êtes appelés à vous prononcer puisque, comme cela a été rappelé, l'année dernière, il s'agissait d'une transposition d'un budget qui avait été élaboré par un autre établissement, l'ENSP et son conseil d'administration.

Nous avons aujourd'hui un budget entièrement consacré à la mise en oeuvre du Contrat d'objectifs et de moyens (COM) que vous avez élaboré durant toute l'année dernière et qui a été signé en septembre pour la période 2008-2011. Vous savez aussi qu'une clause de revoyure est prévue à mi-parcours et aura lieu à la fin de l'exercice sur lequel vous vous prononcez.

Je laisserai bien sûr la parole à Thibault Delaroché pour commenter les différents aspects de prévision de dépenses et de recettes. Vous verrez que nous avons essayé d'avoir un ratio d'exécution le plus à l'équilibre possible et nous essaierons de tout faire pour tenir cet équilibre.

Par ailleurs, vous verrez qu'un important prélèvement sur le fonds de roulement est mis en oeuvre, conformément à vos orientations, ce qui confirme la poursuite de la mise en oeuvre du PPI.

Je voudrais vraiment dire que ce budget est dédié aux missions que vous nous confiez. Vous nous avez demandé de créer six départements, trois étaient largement en place mais trois autres sont totalement nouveaux : le département des Sciences infirmières et paramédicales, le département des Biostatistiques et le département d'Épidémiologie.

Tout cela est accompagné par l'Enseignement supérieur qui a créé 4 postes en 2008 et en crée 3 autres en 2009, et également par la création de douze postes d'enseignants, post-docs,

ingénieurs, techniciens qui ont été inscrits dans le COM pour une création entre 2008 et 2009. Par les mouvements internes à l'École et la pyramide des âges, nous avons également 14 postes de même rang laissés vacants et qui vont être mis à profit en 2009 pour faire converger les structures de l'École aux objectifs du COM.

Toutes les ressources qui pourront être dégagées permettront aux directeurs des départements mais aussi aux centres interdisciplinaires de répondre à ces objectifs qui sont d'amorcer au cours de l'avenir des projets de formation, de recherche et d'expertise que vous avez souhaité que nous mettions en œuvre. Nous devons absolument maintenir, renforcer et protéger notre mission première et historique de formations professionnelles, mais trois nouvelles nous ont été confiées et vont demander des investissements complémentaires qui ont été actés et que nous proposons désormais de porter au budget.

Les projets en cours regroupent : un master propre, des masters cohabilités, un réseau doctoral qui est arrivé presque une année avant nos prévisions les plus optimistes. Ce réseau mobilise un partenariat avec neuf universités, il est doté de quatre allocations de recherche fournies par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Cela va évidemment nécessiter la mise en place des structures permettant de les porter.

Je voudrais aussi dire que nous essayons, avec votre approbation, d'adhérer à la Conférence des grandes écoles (CGE). Ce qui aura sans doute pour conséquence, après validation du Conseil des formations et de votre Conseil, la mise en place de mastères spécialisés. Nous avons aussi pensé à ces aspects dans les éléments budgétaires.

Vous verrez que sur le plan de l'organisation même de l'école, le budget nous permet de mettre en place :

- Une Direction des Études organisée autour de la vie des élèves et des filières de formations, qu'elles soient initiales ou des formations tout au long de la vie.
- Une Direction de la Recherche qui devrait se mettre en place en 2009 et permettre aux chercheurs de l'établissement de structurer les recherches, les conduire et de participer à des appels d'offres et de mieux valoriser les travaux conduits par les équipes déployées.
- Une Direction des Relations internationales qui a l'ambition de nous représenter au niveau international dans toutes les missions que l'École accomplit, qu'il s'agisse de missions de formations professionnelles -très reconnues à l'étranger notamment dans les pays du Sud-, des missions de recherche, mais aussi de partenariats européens. J'en profite pour vous annoncer que j'ai été élu président de l'ASPHER (Association des écoles de santé publique européennes), la Direction des relations internationales a beaucoup œuvré pour gagner la confiance de nos partenaires européens, et la réputation historique de l'ENSP a été pour beaucoup dans cette élection.
- Un Secrétariat général qui a été profondément transformé.

Je voudrais d'ailleurs souligner la retenue et la modestie de la Direction et du Secrétariat général en termes d'évolution de ses effectifs ; vous ne verrez pas l'effectif croître au niveau administratif malgré de fortes augmentations de charges prévues, générées par le plan pluriannuel d'investissement et les nouvelles missions. Vous nous avez demandé de redéployer en interne. Nous bénéficions d'un régime qui nous permet de ne pas avoir une restriction massive de nos ambitions, le COM va permettre à ces programmes de se mettre en place sans délai. Nous avons aussi écouté le message qui était d'être extrêmement raisonnables sur le plan de la gestion des emplois et de nos ressources.

Nous avons tout à fait conscience que le plan pluriannuel d'investissement doit être mis en œuvre sans délai. Aujourd'hui même a lieu la visite de conformité de la résidence de la rue

Marbeuf. Si le feu vert est donné, cette résidence, de 123 chambres avec un bel amphithéâtre de 134 places, que nous avons visitée avec Mme Bachelot voici quelques semaines, sera entièrement ouverte à nos élèves et étudiants dès le 2 janvier. C'est symbolique d'une école qui a décidé de prendre l'ensemble du plan pluriannuel d'investissement et de le mettre en oeuvre. Vous verrez la restauration également se transformer dès le mois de mars prochain.

Le reste du plan se déploiera selon vos indications puisque nous allons engager une somme assez importante dès 2009, en lançant les premières études d'architectes sur un projet financé par le plan Etat-Région pour la Maison des sciences de l'homme de Bretagne qui s'accolera au bâtiment principal dit « Administration-École », lui-même complètement remis en conformité selon les exigences de sécurité actuelles.

La mise en œuvre du COM ne se fait pas sans une forte demande et exigence de la part de nos partenaires de l'Etat de *reporting*, de transparence, de surveillance, de suivi et d'évaluation. Un comité de suivi et d'évaluation, tel qu'il est décrit dans le contrat d'objectifs et de moyens, permettra selon des indicateurs de performance et de résultats, de rapporter au Conseil l'état d'engagement de ces sommes et l'adéquation de cet engagement avec le développement de nos missions.

Si vous en êtes d'accord, nous aurons une discussion globale après la présentation plus technique que va nous donner Thibault Delaroche.

M. MATTEI : Merci de cette introduction. Je veux souligner la qualité didactique et pédagogique de la note de présentation du budget primitif qui permet véritablement, au-delà de la sécheresse des lignes budgétaires, de bien comprendre ce qui est en cause. Je voulais vous remercier de cet effort de mise à la portée de ceux qui ne sont pas nécessairement des spécialistes des budgets et des finances.

M. DELAROCHE : Pour la présentation technique, j'ajouterai que je serai épaulé par Mme Gicquel-Bui qui présentera la partie des dépenses de personnel. Je reprendrai le flambeau pour parler des recettes de fonctionnement.

Je commencerai par une présentation synthétique de l'ensemble des dépenses de fonctionnement, hors personnel.

- Des dépenses de fonctionnement de 54 973 042 €.
- Des recettes de fonctionnement de 54 908 087 €.
- Un résultat prévisionnel d'exécution de -64 955 €.

Le rapport que vous avez s'inscrit dans l'esprit de la JPE (justification au premier euro) de l'ensemble des montants inscrits dans ce budget 2009.

Nos charges de 54,97 M€ se caractérisent par une diminution de la masse salariale élèves de -4,38 M€. À cela deux facteurs : l'exonération de la taxe sur les salaires pour la partie élèves qui représentait dans le budget 2008 un peu plus de 1,140 M€, ainsi qu'une baisse des effectifs théoriques d'élèves de la fonction publique hospitalière. Concrètement, le nombre de postes mis au concours de directeurs de soins est de 40 contre 70 les années antérieures, et de 120 contre 150 habituellement pour les concours des D3S. Cela fait 60 postes, et l'on imagine bien l'impact que cela peut représenter avec, non pas les taxes sur les salaires mais les autres taxes dont les charges sociales.

Le deuxième élément important est la masse salariale du personnel de l'École en augmentation de 440 000 €. Si nous avions eu la taxe sur les salaires, le montant aurait été ajouté à cette augmentation de 440 000 €.

Troisième élément : notre enveloppe dépenses de fonctionnement est en augmentation de 1,270 M€, soit 7,1 % dont nous avons distingué les grandes masses par ordre décroissant :

- augmentation des frais de déplacement pour 450 000 € ;
- charges liées à la mise à disposition des stagiaires de cycles préparatoires AAH, pour 200 000 € ;
- dépenses de nettoyage et entretien immobilier pour 150 000 €. L'ouverture de la résidence de la rue Marbeuf en année pleine va entraîner des dépenses supplémentaires d'entretien, de fournitures mais également de prestations annexes comme nous l'indiquons ici de nettoyage ;
- achats de fournitures et de petits équipements pour 120 000 € ;
- dépenses de fluides pour 50 000 € concernant la résidence de la rue Marbeuf, avec une petite incidente que nous évoquerons peut-être dans les dépenses d'investissement 2009. Des bâtiments modulaires qui ont été acquis par l'École seront installés à partir du mois de juin 2009 entre les bâtiments LÉRES et de l'administration, et qu'il faudra nettoyer, chauffer et entretenir.

Une première répartition des dépenses totales indique :

- 25,8 % de dépenses de fonctionnement courant, hors élèves hospitaliers,
- 37,5 % de dépenses de personnel, hors élèves,
- 36,7 % de traitements, charges et indemnités (+frais de déplacement) des élèves hospitaliers.

Lorsque nous faisons le même camembert, mais en s'attachant uniquement aux dépenses de l'École, hors traitements, charges et indemnités des élèves hospitaliers, la répartition est différente :

- 59,3 % de dépenses de personnel,
- 40,7 % de dépenses de fonctionnement.

De manière plus synthétique mais énumérative, voici quels sont les grands déterminants de nos dépenses de fonctionnement.

- ⇒ Les fluides et l'entretien des locaux augmentent compte tenu de l'ouverture programmée de la résidence de la rue Marbeuf en janvier prochain.
- ⇒ Des dépenses logistiques et de soutien globalement stables car grâce à la résidence de la rue Marbeuf, nous allons récupérer une salle d'amphithéâtre et une salle de cours. Ce qui nous évitera d'avoir recours à des formations à l'extérieur de l'École, à Dinard par exemple. Nous avons une source de stabilisation et d'économie sur certaines dépenses liées à ces frais de soutien et de logistique.
- ⇒ Des dépenses de déplacement en augmentation de 450 000 €.

Ceci nécessite une explication, la nomenclature comptable faisant parfois des choses malheureuses. On pourrait penser au vu de cette augmentation que tout le monde se déplace en dehors de l'École, c'est en fait un point très particulier concernant les cycles préparatoires AAH à partir de l'année 2009. Ceux-ci ne pouvant se passer sur le site de Rennes faute d'infrastructure, il a été convenu avec la DHOS que ces formations se feraient en délocalisé, via un marché d'appel d'offres. Les cycles préparatoires AAH sont de 6 mois ou de 3 mois, et trois centres ouvrent à partir du 5 janvier prochain, à Rennes, Malakoff et Clermont-Ferrand. Il faut donc pouvoir former ces élèves, ce qui engage des dépenses de prestations

pédagogiques supplémentaires, nous le verrons tout à l'heure dans le cadre du marché d'appel d'offres pour trouver des établissements dispensant ces formations. Comme ces élèves bénéficieront d'indemnités de déplacement, de nuitées et de repas s'ils font leur formation à Malakoff, Clermont-Ferrand, ou même Rennes, cette dépense a été chiffrée par rapport aux effectifs de la première promotion AAH à environ 635 000 €. Nous affichons une somme de 450 000 €, mais les frais de déplacement ne dérapent pas car la mise en place des cycles préparatoires AAH a un impact très important. On le retrouve à la ligne d'après où, hors compte 64 rémunérations, nos dépenses sont également en hausse (chapitre 62), compte tenu des frais liés à la mise à disposition des stagiaires des cycles préparatoires AAH.

Je vais être encore plus technique dans mon explication suivante. Parmi les offres que nous avons reçues, celle proposée par l'IPAG de Rennes était économiquement et pédagogiquement très intéressante, nous ne pouvions pas ne pas la retenir. Ce qui signifie que les stagiaires présents à Rennes et y ayant une résidence administrative, ne pouvaient bénéficier d'aucune indemnité, contrairement à ceux qui étaient à Malakoff et Clermont-Ferrand. Il a donc été trouvé un montage juridique avec la DHOS : la seule possibilité qui permettait ce traitement d'égalité entre tous les stagiaires était la mise à disposition. Donc, les stagiaires en cycle préparatoire rennais et qui arriveront le 5 janvier, feront l'objet d'une convention de mise à disposition entre l'EHESP et chacun des établissements hospitaliers où sont aujourd'hui ces futurs stagiaires. Grâce à cela, nous pourrions verser ce régime indemnitaire. Mais la mise à disposition à un coût, nous remboursons les salaires aux établissements hospitaliers, cette dépense supplémentaire est de 195 000 € qu'il nous faut mettre au budget 2009. Je suis désolé de ces aspects techniques mais je pense qu'ils sont indispensables pour la bonne compréhension, au-delà des chiffres, de ce que cela recouvre.

⇒ Des dépenses liées aux missions pédagogiques et de recherche qui tiennent compte des dépenses supplémentaires, notamment au développement des ressources propres.

Nous verrons dans le volet des recettes, dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens que l'École s'est engagée à augmenter ses ressources propres tous les ans sur toute la durée du COM, c'est-à-dire jusqu'à 2011. Qui dit ressources propres, dit dossiers d'appels d'offres à remporter et, pour cela, des moyens logistiques de soutien et de fonctionnement. Il n'est pas illogique que l'augmentation des recettes en ressources propres entraîne des dépenses d'accompagnement pour pouvoir faire face, qui à des frais pédagogiques, qui à des déplacements, qui à d'autres types de dépenses -je pense en particulier au LÉRES et ce que l'on appelle "achats de petits matériels". Les hommes et les femmes ne suffisent pas toujours, il faut aussi du matériel technique en appui.

Pour 2009, voici la ventilation de ce que seraient nos dépenses de fonctionnement par rapport à l'enveloppe de 17 339 058 €. Soit :

- 9 % entretien des bâtiments,
- 22 % dépenses de soutien,
- 29 % dépenses de déplacements et indemnités des élèves,
- 4 % charges en lien avec les personnels,
- 9 % investissements amortissables,
- 9 % charges pédagogiques et de recherche.

M. MATTEI : On voit une divergence entre ce qui est écrit ici et ce que vous avez dit par oral. Il est indiqué seulement "déplacements" et vous avez dit "déplacements et indemnités", je préférerais qu'il soit spécifié "et indemnités".

M. DELAROCHE : Je vous le concède, dans le respect de la nomenclature budgétaire, il faudra indiquer « déplacements et indemnités ».

Mme GICQUEL-BUI : Je vais vous présenter brièvement les déterminants concernant la masse salariale de l'École. On constate une enveloppe globale d'un montant de 37 663 984 €. Cette masse salariale est la masse globale de l'École comprenant l'ensemble du personnel, nos élèves rémunérés par l'École et les vacataires.

On peut constater que malgré une augmentation des dépenses de personnel de l'École, compte tenu des perspectives de recrutement, que je vais développer, on constate une baisse de cette masse salariale globale d'un peu plus de 3 824 000 €. Elle est due à l'exonération de la taxe sur les salaires que vous a expliquée Thibault Delaroche, justifiée par notre nouveau statut de Grand Établissement, puis la baisse prévisible de la masse salariale élèves due à la diminution des effectifs. Concernant plus spécifiquement le personnel de l'École, la masse salariale relative aux personnels s'élève à 20 622 820 €.

Voici un bref état des lieux sur ce qu'était la masse salariale de l'école et le personnel jusqu'à présent.

Nous avons au 31 décembre 2008, 331 postes permanents occupés, auxquels il faut ajouter 3 professeurs des universités et 1 maître de conférences qui aujourd'hui n'émergent pas dans notre plafond d'emplois autorisé qui est de 345 équivalents temps pleins.

Nous avons pour cette année des moyens supplémentaires importants compte tenu du contexte que nous connaissons tous, c'est-à-dire la possibilité de pourvoir l'ensemble des postes encore vacants, la création de 12 postes par le ministère de la Santé répartis normalement sur 2008 et 2009, puis la création de 3 postes par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, comme prévu dans le COM.

Pour vous présenter une répartition de la masse salariale du personnel, compte tenu des différences statuts, nous projetons pour cette année 2009 la distribution suivante :

- 38 % de titulaires affectés à l'École,
- 24 % de détachés,
- 16 % de CDI,
- 17 % de CDD,
- 5 % de personnels contractuels sur ressources propres.

Bien évidemment, il s'agit d'une projection puisque nous ne savons pas encore quel sera véritablement le statut des personnes que nous allons recruter. C'est la projection sur laquelle nous sommes partis compte tenu des différents profils, mais les chiffres en exécution pourront légèrement varier.

Nous constatons une augmentation mesurée de cette masse salariale par rapport au nombre de postes créés, d'abord parce que nous avons fonctionné jusqu'à cette année sur un effectif théorique budgété ; nous budgétions notre tableau des emplois comme si nous avions pourvu la totalité de nos postes sur une année pleine, alors que nous savions très bien que nous aurions des départs à la retraite, des gens à 80 %, etc. C'est pourquoi nous avons une marge sur notre masse salariale. Puis, nous avons également budgété les créations de postes sur six ou neuf mois car nous savons bien qu'ils ne vont pas arriver au 1^{er} janvier à l'École.

Les perspectives de recrutement sont détaillées dans la note de présentation du budget. La priorité a été donnée à des recrutements dans les départements d'enseignement et de recherche, à la fois pour :

- doter les trois nouveaux départements de postes de professeurs et d'enseignants-chercheurs ;
- répondre au volume d'heures d'enseignement dans les formations statutaires comme dans les formations universitaires ;
- augmenter les activités de recherche en créant des postes de post-docs, d'ingénieurs et de techniciens, particulièrement au laboratoire LÉRES.

La masse salariale élèves est en baisse. Cette année, pour calculer cette masse salariale, nous avons maintenu la distinction entre les directeurs d'établissements sociaux et médico-sociaux et les directeurs d'établissements sanitaires et sociaux. Je pense qu'à terme, nous n'aurons plus qu'une seule catégorie d'élèves. La masse salariale se répartit de cette manière entre les différentes filières :

- 28 % de DH,
- 14 et 32 % de D3S,
- 10 % de directeurs des soins,
- 16 % pour les cycles préparatoires.

La masse salariale pour nos vacataires (chargés d'enseignement, conférenciers) mais aussi les frais de jurys s'élève à un peu plus de 1,8 M€. C'est en légère augmentation pour plusieurs raisons :

- la mise en place de la validation des acquis dans le cadre du CAFDES, ce qui augmente sensiblement nos activités de jurys. Nous en avons eu un seul cette année mais nous allons en avoir un nombre plus élevé dans le courant de l'année 2009 ;
- la création du master de santé publique.

Pour le moment, nous avons beaucoup de mal à mesurer si la baisse des effectifs élèves de la fonction publique hospitalière va avoir un impact dans le recours à nos vacataires. Il n'est pas évident que les modalités pédagogiques soient vraiment modifiées si nous n'avons qu'une vingtaine d'élèves en moins sur de très grosses filières.

M. DELAROCHE : Nous allons examiner les sources de financement de l'École, caractérisées par trois masses qui s'élèvent pour 2009 à 54,910 M€.

- LES CONTRIBUTIONS HOSPITALIERES

Elles sont prévues à hauteur de 32,2 M€, stables de BP à BP mais en diminution au regard de la prévision du contrat d'objectifs et de moyens pour tenir compte de l'exonération de la taxe sur les salaires. Le COM 2008-2011 prévoyait 34,5 M€ de recettes des contributions hospitalières. Comme nous l'avons expliqué tout à l'heure, ne percevant plus la taxe sur les salaires, ce montant ne peut pas rester dans le marbre à 34,5 M€. Compte tenu de l'abattement global de la taxe sur les salaires de 2,4 M€, nous avons considéré que l'assiette des contributions hospitalières devait être abattue de ce montant, ce qui fait 32,2 M€. Cela a d'ailleurs l'avantage de révéler que le montant des recettes encaissées en 2007 était de 32,2 M€, tout comme en 2008. Ce qui permet à vos président et directeur de proposer, comme nous l'avons fait en réunion préalable au Conseil d'administration à nos tutelles, de maintenir les taux des contributions hospitalières 2009 au même niveau que 2008 et 2007, soit 58,12 € pour les établissements dont l'assiette était assise sur le lit, et 0,26 % du montant de la masse salariale pour les établissements sociaux et médico-sociaux. Donc, la recette attendue, mais avec des effectifs théoriques, serait de 32,2 M€ par l'année 2009.

- LES SUBVENTIONS

Thibault DELAROCHE - Nous avons dit à la DM1 d'octobre 2008 que nous intégrerions les subventions du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Donc, au budget primitif 2009, dans le cadre du COM, nous inscrivons les subventions au titre des différents programmes que je me permets de développer devant vous puisque cela renvoie à la LOLF. Il y a un changement en cours d'année 2008 ; la Direction générale de la santé, porteur du programme 204, gèrera dorénavant la subvention de fonctionnement de charges du service public pour l'EHESP, prévue à hauteur de 11,832 M€. Cela tient compte de l'abattement de la réserve de précaution. Cette fois-ci, on nous a dit de ne pas marquer l'abattement au niveau des dépenses numéro 7, nous marquons donc net la subvention qui est en LOLF de 12 M€, moins un abattement de 10,8 M€, plus une rallonge pour laquelle un engagement avait été pris par la DAGPB, en lien avec les pensions civiles qui avaient subitement augmenté de 33,3 à 50 % en 2007. Dans le cadre du PLF 2007 et 2008, cela n'avait pas pu être accordé à l'École mais nous avons l'engagement de la DAGPB de nous accorder ce complément sur la subvention PLF 2009. Et donc, ce montant de 11,832 M€ intégrant cette réserve de précaution, nous avons signalé dans le rapport qu'elle intègre la part des 12 postes que le ministère de la Santé s'était engagé à financer et pour lequel les crédits ont été transférés au cours de l'été entre le gestionnaire du programme 124 et le gestionnaire du programme 204. Pour le reste, vous retrouvez les 750 000 € du programme 172 du ministère de la Recherche, et les 550 000 € du programme 150 du ministère de l'Enseignement supérieur.

- LES RESSOURCES PROPRES

Elles s'élèvent à 9,5 M€, conformément aux engagements pris lors de la signature du COM. Cela signifie que l'École s'engage résolument vers une augmentation de ses ressources propres dans son fonctionnement. La résidence de la rue Marbeuf, avec 123 chambres) peut générer une recette complémentaire de 300 000 €. Nous aurons une certaine recette hôtellerie maintenant que nous avons les trois résidences opérationnelles dès janvier prochain.

Nous avons également des recettes attendues, dans le cadre de conventions, des appels à projets et des appels d'offres. Je veux signaler que l'EHESP a remporté le marché des prestations d'analyse d'eau de la DRASS 35 pour quatre ans. C'est un volant très important sur le plan financier et un très beau succès car l'École n'était pas certaine, parmi les concurrents du secteur privé, de remporter ce marché. C'est une très bonne nouvelle qui vient affirmer la valeur de notre établissement.

Le prélèvement sur le fonds de roulement a pour objectif de financer nos investissements mais aussi de couvrir un léger déficit prévisionnel annoncé à hauteur de 64 965 €.

Si nous reprenons les recettes totales, la répartition nous donne :

- 24 % de subvention Etat,
- 58,7 % de contributions hospitalières,
- 17,36 % de ressources propres.

Si nous reprenons à l'identique les recettes, hors traitement, charges, indemnités et déplacements des élèves hospitaliers, cette répartition sur les 26,7 M€ nous donne cette décomposition

- 49 % de subvention de l'Etat,
- 15,36 % de contributions hospitalières,
- 35,58 % de ressources propres.

Un autre histogramme vous présente l'évolution de ces contributions. Nous avons repris les budgets 2008 et 2009 puisque l'EHESP est créée depuis 2008, mais comme l'a dit le directeur, le premier budget de l'EHESP est vraiment celui de cette année.

Pour les investissements, nous prévoyons un crédit budgétaire de 7,510 M€ que nous décomposons selon ces trois lignes principales :

- Le maintien d'une politique de soutien aux investissements informatiques et scientifiques. Par exemple, 300 000 € sont inscrits pour les investissements du LÉRES ; si l'on veut remporter des appels d'offres, il faut être performant sur le plan technique et scientifique. C'est aussi le renouvellement du parc informatique et, de manière plus modeste, d'un certain nombre de matériels techniques ou autre.
- L'implantation d'un bâtiment modulaire d'un coût de 1 M€. Tout est en cours pour que ce bâtiment soit opérationnel pour l'été 2009.
- L'aménagement et l'équipement de locaux à hauteur de 420 000 €. Il faut équiper le bâtiment modulaire mais également prévoir la fin des dépenses d'acquisition pour l'équipement de la résidence de la rue Marbeuf. C'est la poursuite de notre programme PPI (1ère tranche).

Dans le document, nous avons indiqué la décomposition de trois opérations, en récapitulant le coût TTC pour chacune d'elles. Pour les dépenses réalisées pour 2008, je pense que nous serons au-delà de 5,430 M€ pour la résidence de la rue Marbeuf, mais pour 2009, c'est donc 4,990 M€ qui sont prévus à hauteur de :

- 2,175 M€ pour le bâtiment Administration-École pour lequel, conformément au COM, l'École s'est engagée à notifier aux entreprises l'ensemble des marchés pour juin 2009.
- 2,245 M€ pour le bâtiment restaurant pour lequel nous pouvons dire à nos tutelles que l'École a respecté le contrat prévu dans le COM, c'est-à-dire que les 4/5ème des marchés prévus pour ce marché restaurant ont été ou seront notifiés par le directeur de l'École aux entreprises dans les jours à venir.
- 570 000 € au titre de l'opération de la résidence de la rue Marbeuf ; il nous faut solder ce que l'on appelle les opérations de retenue de garantie, il nous faut prévoir quelques crédits complémentaires pour l'année 2009.

Je résume en quelques lignes ces derniers éléments :

- un résultat d'exécution prévisionnel de -64 955 €
- une capacité d'autofinancement de 1 284 045 €,
- un prélèvement de 6 222 855 €.

Ce qui donnerait un fonds de roulement pour la fin de l'année 2009 de 17 431 233 €.

Je vous remercie de votre attention et suis prêt à répondre à vos questions ainsi que Mme Gicquel-Bui.

M. MATTEI : Merci de votre présentation. Qui souhaite intervenir ?

Mme ORIO : Je souhaitais simplement faire une observation : sur un budget d'environ 55 M€, on observe que le financement et les contributions hospitalières sont considérables puisqu'elles représentent un peu plus de 32 M€, comme l'a expliqué notre orateur. C'est pratiquement 60 % de l'abondement à l'École. Mais parallèlement, et c'est un peu un regret, le nombre d'élèves formés pour fournir demain des directeurs de soins, des D3S, des directeurs d'hôpitaux, s'étiole au fil des ans. La masse salariale baisse et pas seulement, comme cela a été

très bien expliqué, sous l'effet de l'exonération de la taxe sur les salaires mais bien sous l'effet d'un nombre diminué d'élèves en stage. Donc, au-delà du regret comptable pur et simple de dire que la contribution hospitalière est restée stable, on ne peut que regretter la baisse de ces formations de nos futurs professionnels dans les établissements de santé dont nous avons cruellement besoin sur le terrain.

C'est essentiellement la remarque que je voulais apporter, même si ce budget est tout à fait intéressant sur le plan du développement de l'École que nous avons appelé de nos vœux, et sur le plan des recrutements et des investissements envisagés qui sont un incontestable progrès.

M. MATTEI : Quelqu'un souhaite-t-il répondre au nom des tutelles ?

M. VIDANA : La question des contributions hospitalières recouvre deux points. D'une part, les évolutions de personnes en formation ont été concertées avec la Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins. Cela se fait régulièrement avec elle. Ce n'est peut-être pas un argument, mais l'École travaille en bonne intelligence avec cette tutelle, notamment hospitalière.

D'autre part, vous avez raison de souligner que c'est un sujet de préoccupation. Votre prédécesseur est intervenu à plusieurs reprises sur les modalités de calcul des contributions hospitalières. Avec la Direction de l'École, celle des hôpitaux et le CNG, nous sommes en train de mettre en place une révision du mode de calcul de la contribution hospitalière sur la partie établissements de santé. Le but est d'aboutir pour le budget 2010 à un mode de calcul basé sur l'évolution de la masse salariale et non plus sur le lit hospitalier. Ce sera une évolution de l'assiette. Nous devons ensuite nous interroger, avec l'École et les tutelles, sur ce que financent les contributions hospitalières à l'intérieur du budget global. En préalable, il est important pour la stabilité de l'École, son budget et pour ce que nous attendons, que les choses soient calculées et lissées au niveau de l'assiette afin d'éviter des difficultés.

M. MATTEI : Sans aller plus loin dans le débat, la question soulevée par Mme Orio est intéressante à double titre.

Nous sommes un prestataire de services pour la DHOS dans le cadre de la formation des cadres hospitaliers. Nous déplorons la baisse des élèves qui nous sont confiés mais, malheureusement, nous n'avons pas la main dans ce domaine, nous ne décidons ni du quota, ni du nombre de places ni des postes demandés. En réalité nous répondons à une commande. Cela a d'ailleurs été l'un des sujets abordés quand nous avons réorganisé l'EHESP, en tenant compte de la filière des directeurs d'hôpitaux ; le ministère de la Santé voulait rester maître des flux qu'il nous demandait de former. On peut trouver que ce n'est pas assez, que la baisse n'est pas justifiée, chacun peut avoir son opinion, mais il faut bien comprendre que nous faisons ce qui nous est demandé. J'ajoute qu'il serait bien d'avoir une courbe et une évolution prospectives sur un plan quadriennal ou quinquennal. On connaît la pyramide des âges des directeurs d'hôpitaux, on voit à peu près l'évolution de nos établissements, y compris dans les restructurations, les fusions, les regroupements, etc. On doit quand même pouvoir faire une estimation des besoins à quatre ou cinq ans.

Je suis très reconnaissant au ministère de la Santé de cette contribution hospitalière importante : 32 M€ sur 54 M€, c'est représentatif. Ma crainte est que cette somme, au vu de la masse qu'elle représente par rapport au total, soit à la fois une force et une fragilité. Avec une diminution trop importante du nombre d'élèves aux fonctions de directeur, j'ai peur de voir diminuer la contribution hospitalière. Or, eu égard aux locaux, au corps enseignant et à l'infrastructure qui ne peuvent pas s'adapter d'une année sur l'autre à la variation des demandes et des promotions, je ne souhaiterais pas que nous soyons un jour en difficulté si la DHOS et les hôpitaux nous disaient que le nombre des élèves directeurs ayant diminué de

20 %, la subvention sera diminuée d'autant. Dans la durée, ce ne serait pas gérable. C'est la raison pour laquelle j'insiste beaucoup pour que les 32,2 M€ ne bougent pas car il est difficile à une structure de s'adapter année après année aux variations des flux. Nous connaissons cela dans les universités, à l'Éducation nationale, etc.

Cela explique pour beaucoup le fonds de roulement : lorsqu'on n'a pas à verser les indemnités ou salaires de 20 % des promotions, on dépense seulement la part de l'intendance et du fonctionnement. Pour le moment, je suis assez satisfait de la manière dont les choses fonctionnent et je veux redire combien je suis content de la gestion et du budget qui nous est présenté. Je sais qu'un fonds de roulement de cette nature n'est pas pour réjouir les responsables des finances et des grandes Administrations et je conviens qu'il faudra se pencher sur la question. Mais j'ajoute que nous avons prévu d'importants investissements, que nous avons déjà pioché dans le fonds de roulement et que nous continuerons à le faire. Heureusement d'ailleurs, car je ne suis pas sûr que nous aurions l'argent nécessaire sans le fonds de roulement. Nous devons être attentifs au fait d'en avoir un pour faire face à l'imprévu ou l'accident. Naturellement, je sais très bien que ce n'est pas une bonne habitude que de fonctionner avec un fonds de roulement qui représente quasiment un tiers de l'ensemble du budget. Cela étant, vous avez vu que nous sommes dans une période de grande restructuration.

Nous sommes forts, nous avons un bon budget, équilibré ou presque, mais fragile, comme chaque fois que nous tombons dans la prévalence excessive et dominante d'une seule source de financement. Si elle varie, cela nous plonge dans la difficulté.

Mme ANGELLOZ-NICOUD : Je suis contente de vous entendre dire que nous sommes dans des phases de restructuration et que l'on souhaite veiller à la bonne formation et au bon développement des élèves fonctionnaires. Mais je me demande si on en prend réellement soin. Le budget sur les rémunérations est en diminution avec les effectifs entrants pour 2009. Vous avez parlé des effectifs aux concours, mais je dirais que les résultats sont bien en deçà des postes ouverts aux concours. Et je m'interroge sur le fait que pendant que les effectifs diminuent, on ne fait rien pour augmenter la qualité et l'accompagnement des élèves fonctionnaires.

Je suis déjà intervenue au sujet des indemnités auprès de M. Jean-Marie Bertrand lors du Conseil d'administration du printemps mais ces dernières n'ont toujours pas été revues. Pour couvrir leurs frais, les élèves touchent 121 € d'indemnités par mois lorsqu'ils sont ici. Et parallèlement, on nous propose une délibération n°51 qui va, au titre du Conseil d'administration, au-delà de ce que la réglementation a donné. Alors, je me demande pourquoi ce Conseil n'est pas en capacité de prendre des décisions concernant les élèves.

Compte tenu de cela, j'interviendrai également sur les tarifs. Il est difficile d'entendre dans la présentation de Monsieur le Directeur que le budget primitif est bien en adéquation avec le budget et ses objectifs. Parallèlement, suite à une décision prise en début d'année, un élève D3S inscrit dans un cursus universitaire de master percevra 4 € par jour alors qu'il en touchait 28 € avant lorsqu'il était en stage. Seuls les frais de déplacement pour se rendre à l'université sont pris en charge et non plus ceux de l'hébergement. Je prendrai mon exemple : j'habite en Haute-Savoie où je suis en stage et j'ai entrepris de suivre un master à Lyon. J'ai des séquences de cinq modules de trois jours qui nécessitent des frais d'hébergement à Lyon, et si mes frais de déplacement sont pris en compte, en revanche, je ne toucherai plus 28 € par jour pour les trois jours que j'aurai passés à Lyon mais 4 € parce que je suis sur un module universitaire. Je ne suis pas persuadée que c'est la meilleure manière de prendre soin des élèves, j'aimerais pourtant que le Conseil d'administration prenne des décisions qui aillent dans ce sens.

M. MATTEI : Je crois que tout le monde a bien entendu votre intervention et vos arguments. Je ne suis pas sûr de pouvoir y répondre spontanément maintenant. Je demande à M. Queyroux s'il veut bien commencer. Je ne suis pas du tout hostile, si les textes et règlements qui nous sont imposés nous le permettent, d'avancer ou de modifier les choses, mais je n'en suis pas absolument certain.

M. QUEYROUX : Les points qui viennent d'être indiqués sont exacts. Cela fait partie d'une révision d'un certain nombre d'éléments dans le cadre de la remise en ordre des modalités de prise en charge des élèves. Pour être tout à fait complet sur ce point, en ce qui concerne les formations universitaires de masters dans lesquelles peuvent s'inscrire les élèves D3S, c'est un dispositif où les D3S étaient « en avance » sur d'autres filières puisque l'école leur donnait la possibilité de choisir assez librement des inscriptions dans des masters avec des conventions de partenariat. Je trouve d'ailleurs le mot excessif, cela n'a de partenariat que le nom puisque l'école paye les inscriptions dans ces masters au tarif de la formation continue des universités. Il n'y a pas très longtemps encore, nous avons vu passer des factures de plus de 2 000 € par élève pour l'inscription en master, et prises en charge par l'école. Il est exact que d'après la réglementation en vigueur dont l'application a été recadrée, les formations universitaires que nous payons pour les élèves et qui leur permettent à côté de leurs formations statutaires d'obtenir un diplôme universitaire, ne sont pas formellement des stages. En conséquence, lorsqu'ils font cette partie de leur formation complémentaire volontaire, ils perçoivent une indemnité diminuée, comme s'ils étaient à l'école. C'est un mécanisme qui ne découle pas d'une décision interne mais de l'application des règles en matière d'indemnités. Parfois, certains de nos élèves se retrouvent confrontés, lors d'un changement de résidence en cours de scolarité, à une situation particulièrement désagréable que nous essaierons d'améliorer en informant mieux préalablement pour éviter les équivoques. En effet, ils se voient obligés de reverser des indemnités qu'ils ont perçues indûment, non pas par fraude mais par manque d'information. Je comprends que ceux qui l'ont découvert après s'être inscrits soient mécontents mais, en l'état actuel, je ne vois pas comment nous pourrions faire autrement que d'appliquer la réglementation.

M. GIBELIN : Ce débat n'est pas clos et je vais apporter notre soutien à cette demande.

S'agissant du budget, pour ce qui nous concerne, nous sommes satisfaits quant au lancement du PPI. Dans les premières réunions, suite à un certain nombre de bruits qui avaient circulé, nous avons exprimé notre souci d'un recul sur cet aspect. Vous nous annoncez aujourd'hui que les choses se lancent et cela nous convient.

Sur la question du nombre d'élèves, je partage votre appréciation sur le danger et la fragilité de l'équilibre. Concernant leur baisse, j'entends complètement l'intervention faite tout à l'heure par la représentante de l'association des élèves. Mais, je pense qu'un certain nombre de responsabilités doivent être partagées, on ne peut pas découvrir aujourd'hui qu'un processus voulu par la DHOS et des organisations syndicales consiste à diminuer officiellement le nombre de personnes en formation de DH. Les choses doivent être posées.

Pour ce qui nous concerne, je considère que c'est très grave car nous arrivons à la situation que vous venez de décrire monsieur le président : notre équilibre financier est installé sur l'annonce du nombre d'élèves DH et qui ne correspond plus à ce qui a été signé par un certain nombre d'organisations et par la DHOS. Cela pose un vrai problème car ce n'est pas du tout en rapport avec les besoins. Vous avez évoqué la question de l'évolution des structures, mais même avec ce facteur, il n'est pas sérieux d'imaginer la baisse de DH telle qu'elle est annoncée aujourd'hui. Elle s'accompagne d'une baisse de D3S, ce qui va à l'encontre de ce qui est annoncé pour l'établissement. Il n'est pas possible de ne pas le pointer. Et cela ne peut

pas rester sans réaction de la part du ministère, y compris par rapport à l'ambition qui a été annoncée vis-à-vis de l'école. Cela me paraît très important de le dire de cette manière.

Concernant les indemnités des élèves, nous avons également interpellé le Secrétariat général du ministère qui nous avait dit que ce serait effectif pour la fin du mois de décembre 2008. N'ayant pas de réponse pour l'instant, nous nous apprêtons à relancer ce point en janvier car il n'est pas pensable de rester dans cette situation. Je veux dire à nouveau ici que nous souhaitons une réponse positive. Nous prenons acte de la réponse sur le plan réglementaire. Mais si l'on veut une école qui assure à la fois la partie universitaire et la partie formation, comme vous l'avez dit à plusieurs reprises de manière très précise monsieur le président, il faut lui donner les moyens de le traduire concrètement et ne pas se limiter pour une question réglementaire.

Mme DY : J'ajouterai un commentaire suite à la demande de Mme Angelloz-Nicoud d'une modification par le Conseil d'administration des montants de l'indemnité. C'est absolument impossible car cette indemnité de formation de 121,96 € précisément, est fixée par arrêté ministériel, suite à un décret prévoyant les indemnités de formation, de stage, etc. Le Conseil d'administration ne peut donc en aucun cas se prononcer à ce sujet. Il peut le faire sur les frais de déplacement par le décret de 2006. Nous le verrons tout à l'heure lors de la présentation d'une délibération relevant le montant de l'indemnité de nuitée. Il s'agit d'un décret de fonction publique et chaque établissement a la possibilité de déroger et de relever le montant indemnitaire.

M. MATTEI : Je réfléchis en essayant d'avoir un peu de bon sens. Autrefois, il existait une École nationale de santé publique dont le cursus était dans un cadre clairement défini. Les élèves étaient indemnisés dans des conditions également bien définies. S'ils voulaient faire des formations universitaires, c'était leur choix et ce n'était pas dans le cadre de l'École. Nous pouvions donc parfaitement comprendre que les choses soient séparées, y compris en ce qui concerne la prise en charge.

Il me semble que désormais l'École offre une formation mixte : professionnelle et universitaire. Il faudrait donc engager une réflexion, à laquelle naturellement ceux que vous représentez doivent prendre part, pour tenter de voir dans quelle mesure nous pourrions améliorer les choses, sans contourner les textes mais en s'en accommodant. Il faudrait peut-être demander à la tutelle de regarder quelles sont les ouvertures possibles, puisque la formation universitaire fait désormais partie de nos missions au même titre que la formation professionnelle, pour faire en sorte que l'élève qui passe d'une formation à l'autre soit indemnisé. Je comprends très bien ce que vous dites, mais nous découvrons les situations au fur et à mesure que nous avançons. Il faudrait quantifier les cas et voir si nous sommes les seuls dans cette situation, auquel cas cela n'aurait qu'une conséquence minime pour l'État. Ou bien si d'autres, comme l'EHESS, sont concernées, ce qui ouvrirait la boîte de Pandore et je comprends parfaitement que ce soit un peu plus compliqué.

Je pense que nous sommes dans une situation nouvelle...

Mme ANGELLOZ-NICOUD : Elle n'est pas tout à fait nouvelle, l'EHESP offrait déjà cette possibilité aux élèves D3S qui suivaient ce cursus universitaire et dont les frais d'inscription et de déplacements étaient pris en charge. L'indemnité était celle qu'elle était au moment où l'élève allait à l'université, c'est-à-dire que l'on ne modifiait pas son statut pendant les deux jours où il allait à l'université. On considérait qu'il restait à l'École et il continuait de percevoir son indemnité de l'École ; et s'il était en stage, il continuait de percevoir son indemnité comme s'il était en stage.

Personnellement, je ferai cinq fois trois jours sur une année, il se trouve que les périodes tombent pendant celle du stage de professionnalisation que nous avons démarré en novembre et qui se terminera en juin.

M. MATTEI : Nous devons effectivement nous organiser.

Mme ANGELLOZ-NICOUD : Cela existait à l'ENSP, et avec le nouveau statut de l'EHESP nous tombons dans une situation pénalisante alors que l'on prône « l'universitarisation ».

M. GINI : Nous partageons entièrement la remarque que vous avez faite sur la nécessité d'avoir une vision prospective des filières et de la composition des promotions. Cela vaut pour la filière des directeurs d'hôpitaux, avec l'impact que cela peut avoir sur le budget. Je crois qu'il faut considérer aussi l'impact sur l'organisation des formations. Cela s'applique à l'ensemble des filières. Par rapport aux filières État, nous sommes entièrement dans cette difficulté puisque nous demandons depuis plusieurs années au ministère de la Santé une révision prospective sur les recrutements à venir, à deux, trois, voire quatre ans. Sachant que selon les chiffres donnés par la DAGPB, 500 inspecteurs partiront à la retraite d'ici à 2012 et que l'on applique la règle du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux en disant que nous travaillerons ainsi beaucoup mieux. Je pense qu'il ne doit pas être très compliqué d'évaluer les recrutements, peut-être pas d'ici à 2012 mais au moins 2010 ou 2011. Aujourd'hui, nous ignorons combien d'inspecteurs seront recrutés sur les concours de 2009, c'est un peu dommage. Et ce, en attendant l'organisation des formations des élèves inspecteurs de l'action sanitaire et sociale, et je pense que c'est la même chose pour les autres filières. Il revient au ministère de la Santé de travailler sur le sujet pour avancer un peu et éviter de laisser l'École dans le flou complet sur les promotions et les filières. Nous devons arriver à une bonne organisation, et pas seulement sur le plan budgétaire.

Et sur les aspects réglementaires du dossier, nous partageons la remarque de Mme Angelloz-Nicoud et la vôtre également sur ces difficultés qui ne paraissent pas insurmontables.

M. FERCHAUD : Nous avons transmis nos remarques sur les grandes d'orientation et le BP qui transcrit le projet d'établissement et le contrat d'objectifs et de moyens. Je n'y reviendrai pas.

Un point a été soulevé sur les tarifs et nous comptons également l'aborder. Il est bien évident que la situation concernant les indemnités des élèves est tout à fait inacceptable. Nous aurons l'occasion de rappeler que cette indemnité relève du statut de fonctionnaire. Il est même logique que cela relève de discussions avec notre ministère, non pas au titre de la tutelle mais en tant que fonctionnaires, c'est-à-dire notre propre ministère de gestion, tant pour les établissements hospitaliers que pour les personnels de la fonction publique de l'État.

Sur la question plus délicate des effectifs, qui est presque alarmante, on a largement discuté de la question des hospitaliers. Je voulais revenir, comme le mentionnait notre collègue du SNIASS, sur la question de la fonction publique de l'État avec le problème de réduction des effectifs, mais aussi sur les grandes interrogations que soulève la révision générale des politiques publiques. Notamment, pour ce qui concerne notre ministère, sur la création des agences régionales de la santé, soit 22 établissements publics autonomes dirigés par des directeurs généraux, selon des politiques de recrutement dont nous ignorons le premier item. Cette situation peut effectivement mener à des choix de tel type de corps *versus* tel autre, pas obligatoirement de notre ministère. Nous sommes très inquiets pour l'École sur l'alimentation du vivier sur ce deuxième point. J'ai cité l'ARS, mais je n'oublie pas le versant dit de la cohésion sociale, bien que pour nous, il ne peut y avoir qu'une unité sanitaire et sociale.

M. PARENT : J'ai deux questions techniques et un commentaire plus général.

Pour la bonne lecture du budget, étant assez inculte dans le domaine, j'aimerais un éclaircissement. En page 11, la ligne « élèves État » de la formation initiale et continue statutaire indique 637 565 € en dépenses de fonctionnement mais 497 358 € au total. J'imagine qu'il s'agit d'un problème d'écriture.

M. DELAROCHE : Une correction technique a été réalisée, effectivement, le chiffre définitif prévisionnel pour les dépenses « élèves État » est bien de 637 565 euros. Je m'en excuse auprès de vous mais nous avons quasiment clôturé le budget, et je ne parle pas des conditions d'arrivée des IASS à l'école et du phénomène des concours parallèles, avec des allers et des retours, le chiffre définitif nous a amenés à augmenter le montant de l'enveloppe prévue.

M. PARENT : J'avais bien essayé de lire le document. En page 19, dans la présentation des recettes par origine, on voit « Autres subventions et dotations, ANR : 70 981 € ». S'agit-il de budgets ANR déjà acquis ou d'une enveloppe globale, comme je l'avais lu dans un *mail* du directeur de l'École indiquant que l'ANR allait nous doter peut-être de manière globale de moyens qui seraient redistribués en interne ? S'agit-il d'une dotation globale qui serait ensuite redistribuée à l'intérieur de l'école ou s'agit-il de budgets déjà alloués parce que des équipes ont répondu positivement à des appels d'offres ?

M. DELAROCHE : La somme ANR de 70 981 € correspond à des éléments que nous connaissons puisque nous ne pouvons évidemment pas prévoir ce que nous allons gagner.

M. FLAHAULT : Ces 70 981 € sont une somme que nous connaissons mais qui ne sera versée qu'en 2009.

M. PARENT : Je crois avoir compris que l'ANR distribuerait peut-être une dotation globale à l'École qui ensuite la redistribuerait en fonction des projets de recherche.

M. FLAHAULT : Vous faites référence au COM, où il avait été acté une subvention de recherche de 750 000 €, que nous n'avons d'ailleurs pas encore reçue en 2008

L'idée qui prévalait était que l'ANR allait gérer cet argent. Dans le COM, il est écrit que cette somme sera versée au budget de l'EHESP.

M. MATTEI : Je voudrais que M. Postaire nous éclaire sur ce sujet car je suis, je dois le dire, un peu préoccupé par le fait que les engagements de votre ministère n'ont pas encore été tenus en 2008. Il reste 15 jours... N'y voyez là aucune agressivité de ma part mais je suis soucieux du bon équilibre des finances de la maison et du respect des engagements des uns et des autres. Un COM est signé, y compris par votre ministre, et je voudrais savoir où nous en sommes.

M. POSTAIRE : C'est un débat que j'ai eu plusieurs fois avec le directeur : cet engagement est lié également à des objectifs qui doivent être tenus et qui consistent à mettre en place un programme de recherche avec des équipes de recherche. Dans le COM, une colonne précise qu'une dotation annuelle de 750 000 € est prévue pour appuyer les objectifs, mais nous attendons, au sein de la partie recherche du ministère, de disposer d'un programme. L'ANR va mettre en place une réflexion en début d'année pour le financement de projets de santé publique dont nous ne connaissons pas encore l'enveloppe. Pour notre part, nous proposons de financer une organisation, un système. J'ai indiqué au directeur que cette somme n'a pas été sanctuarisée parce qu'elle était liée à l'explication des objectifs de recherche de l'école. Comme c'est extrêmement récent, nous arrivons en fin d'année avec la difficulté de ne pas pouvoir mettre les moyens tant que nous n'avons pas les objectifs. Les moyens étant sous forme de soutiens à des programmes et de mises à disposition de chercheurs des organismes. Le COM sera suivi d'effet, mais pour cette année, je ne vois pas comment nous pourrions débloquer une somme d'argent sans avoir un programme.

M. MATTEI : Monsieur Postaire, vous me permettrez d'argumenter. Nous avons quand même signé un contrat d'objectifs et de moyens et les moyens ont été attribués en fonction des objectifs proposés. Je ne comprends pas très bien la logique qui consiste à nous faire signer un contrat d'objectifs au regard desquels on met des moyens, et qu'ils ne nous soient pas avancés en nous disant qu'il n'y a pas d'objectifs !

M. POSTAIRE : Les objectifs sont décrits.

M. MATTEI : Et pour les mettre en œuvre, nous devons être accompagnés et aidés. C'est une somme sur laquelle nous comptons pour monter les centres interdisciplinaires, pour les laboratoires de recherche et les programmes de recherche. Je comprendrai davantage que vous procédiez à une évaluation en octobre ou novembre 2009 pour voir ce que nous avons fait au cours de l'année et, éventuellement, retenir la somme de 2009 en nous disant que nous n'avons pas suffisamment avancé et que ce que l'on nous a donné n'a pas été dépensé correctement. Mais j'admets difficilement que vous nous priviez de la première mise de fonds. Je vous demande instamment de le faire valoir au ministère et si vous le jugez utile, je l'expliquerai moi-même. Il ne s'agit pas de contester mais à partir du moment où nous avons un contrat d'objectifs et de moyens, nous devons aller au bout et vous devez nous donner au moins l'amorce. Cela s'appelle des crédits d'amorce. Comment voulez-vous que nous fassions autrement ?

M. POMMERET : Il est dommage que le procès-verbal du 25 février de notre Conseil d'administration n'ait pas été mis en ligne car M. Postaire aurait pu relire son intervention : il disait qu'il ne mettait pas seulement des moyens mais aussi des personnels et que vous n'attendiez pas les projets pour cela.

M. POSTAIRE : Je ne reviens pas sur ce qui est écrit ou ce que j'ai dit. Nous ne sommes pas là pour financer des projets, ce n'est pas l'objectif du COM. Mais pour mettre des chercheurs à disposition de l'École, il faut que je connaisse le type de chercheurs. Aujourd'hui, je ne sais pas s'il s'agit d'un chercheur de telle ou telle discipline. Les recherches sont un processus long et nous ne pouvons pas mettre à disposition un chercheur en biostatistiques alors que le besoin est différent.

Je ne reviens pas sur ce qui a été écrit, mais je veux seulement que la stratégie à mettre en place soit claire afin de la soutenir avec des postes.

M. MATTEI : Je comprends très bien la logique. Nous avons la même avec le ministère des Affaires étrangères et la Croix-Rouge française : les fonds arrivent au fur et à mesure que nos programmes se développent, mais un fonds d'amorce est toujours nécessaire. Si nous n'avons pas cette première dotation, nous ne pouvons pas prendre la responsabilité de faire venir des personnes, de bâtir un certain nombre de choses. Il nous faut un fonds d'amorce. Ensuite, si vous jugez au bout d'un an que c'est insuffisant, nous pouvons argumenter et vous pouvez retenir. Cela peut se comprendre. Mais, ne pas donner alors que nous venons de signer un contrat, que cette École est jeune et qu'elle demande à ce qu'on lui fasse confiance pour démarrer équivaut à un acte de défiance.

Je vous demande de nous faire confiance. Si nous ne la gagnons pas, vous reviendrez. Je vous demande de faire passer ce message : nous ne voulons pas de l'argent pour ne rien faire, mais il faut nous permettre de démarrer pour faire nos preuves.

M. COURAUD : Même si c'est de la recherche, la DGES a quand même quelque chose à dire puisqu'il s'agit de la recherche universitaire. Je vais aller dans le même sens que la réponse faite par la DGRI et pour être clair, je ferai l'analogie avec la formation : nous avons eu au cours de l'année 2008 des projets de formations de masters et d'école doctorale qui ont été déposés et évalués. Les évaluations ont été très bonnes. Nous avons pu amorcer le système

et verser l'argent parce qu'il existait un projet et une évaluation positive. Si des évaluations négatives avaient été données sur des projets de la part de l'AERES, nous nous serions retrouvés dans une situation délicate et difficile qui aurait été semblable à la situation sur la recherche où de véritables projets n'ont pas été déposés à la DGRI.

La DGRI fonctionne sur des financements de projets après évaluations, et il lui est difficile de donner de l'argent « comme cela ». Il est vrai qu'il faut amorcer mais il me semble qu'il aurait fallu un projet, par exemple, de réseau national. Je comprends que cela n'ait pas été fait puisque nous sommes au début du fonctionnement de l'École et qu'il fallait prioriser le travail à faire. Je ne suis pas surpris que la recherche soit en retard par rapport à la formation, c'était prévisible. Il est plus long de monter une action de recherche que de monter une action de formation, nous en avons la preuve aujourd'hui.

Je pense qu'il n'est pas dramatique en 2008, première année de fonctionnement de l'école, de ne pas avoir une réalisation dans ce domaine. À mon avis, l'année 2009 sera plus décisive. S'il ne se passait rien en 2009, je pense que cela pourrait être inquiétant. Nous pourrions faire une recommandation : donner une date au cours de l'année 2009 pour déposer un vrai projet de recherche après réflexion stratégique, qui puisse être évalué par le ministère et à partir de là, si les résultats s'avéraient négatifs, nous pourrions nous inquiéter. Mais, nous ne pouvons pas reprocher au ministère de ne pas donner d'argent alors qu'aucun projet n'a été déposé et que son fonctionnement consiste justement à financer sur projet.

M. PARENT : Je voudrais terminer ma question générale. Nos tutelles réalisent des investissements très lourds et nous comprenons qu'elles se posent des questions sur leur usage. Vous parlez de confiance et je pense que c'est une bonne réponse. Pour que la confiance s'installe, il faut convenir de critères ou de modes d'évaluation de nos actions. Je crois que c'est du ressort du Conseil d'administration d'être extrêmement vigilant sur les critères d'évaluation des aides et des moyens qui nous sont donnés. Il existe plusieurs modes d'évaluation, en particulier les modes « après-coup ». Alors, définissons et explicitons à l'avance les critères d'évaluation de nos actions qui sont pour partie dans le COM. Nous devrions tous convenir des critères permettant d'évaluer nos actions dans un an mais nous pouvons également évaluer pendant l'action. Je crois qu'il est important de faire de très gros investissements dans notre École sur la traçabilité de nos activités et systèmes d'information. Un vrai grand chantier doit être entrepris sur ce plan. En tant qu'administrateur, je pense qu'il faut bien poser le problème.

Une autre manière d'évaluer consiste à donner au moins des orientations générales. En ce qui me concerne, j'ai quelques éléments. Par exemple, en matière d'orientation préalable, les enseignants-chercheurs de l'école devraient avoir une idée de ce que l'on attend d'eux en termes d'activités d'enseignement et de recherche. Je participe à un travail sur les activités d'enseignement et de recherche, conjointement au travail sur le règlement intérieur. Avoir des orientations générales est important, par exemple, qu'est-il attendu sur les dépenses par élève ? Nous pourrions nous donner des fourchettes pour définir les dépenses que nous acceptons de faire pour la formation initiale ou continue par élève, entre les filières statutaires et universitaires. À ma connaissance, nous n'avons pas ce genre de critères et les coûts de formation sont très différenciés au sein de l'École. Nous pourrions nous donner quelques critères pour orienter et nous permettre d'aller exactement sur des activités d'enseignement et de recherche.

À terme, je pense qu'il existe trois modes d'évaluation sur des critères que nous devrions expliciter à l'avance ; en cours d'actions -puisque nous disposons de systèmes d'information fiables- ; puis quelques orientations générales. Il est temps que l'ensemble des personnels de l'école bénéficie de ces orientations.

M. MATTEI : Merci beaucoup.

M. POMMERET : Ce budget a été évoqué au sein d'un comité technique paritaire hier. J'ai fait la remarque à cette occasion, et précédemment, que dans le plan pluriannuel d'investissement concernant les travaux, le fait qu'à moyen terme le bâtiment du laboratoire de recherche ne soit pas encore concerné pouvait porter préjudice aux travaux nécessaires dans ce bâtiment. Il existe un projet à moyen, voire à long terme, mais ce bâtiment n'est pas concerné par le plan pluriannuel d'investissements alors qu'un laboratoire de recherche, puisque c'est le cœur du sujet, doit bénéficier de conditions pour un travail optimum.

Mme LEGEAS : J'ai plusieurs réactions sur les propos entendus au sujet du financement de la nouvelle activité de notre École qui se rattache à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Je crois que l'École a dépensé beaucoup d'énergie pour que les produits de formations de type enseignement supérieur puissent ouvrir et passer à la phase de réalisation, alors même que nous n'étions qu'au tout début de l'année 2008. Pour pouvoir ouvrir une formation en septembre 2008, il nous fallait être en ordre de bataille et avoir travaillé avant, ce qui renvoie peut-être au budget 2007 de l'ENSP. On pourrait donc nous faire quitus de notre aptitude à répondre à certains engagements.

Par conséquent, je soutiens tout à fait la remarque de M. Mattei, en précisant que nous sommes, de la même manière, en cours de réflexion sur la structuration de la recherche. J'ajouterai à l'attention de M. Postaire qu'il serait intéressant que nous ayons défini le type d'attente du ministère de la Recherche car nous ne sommes pas un laboratoire unique ni une somme de deux ou trois thématiques de laboratoire, nous sommes une école de santé publique. En ce sens, les projets de recherche vont forcément être plus difficiles à structurer sous la forme d'un projet unique qui serait relativement aisé à identifier et qui correspondrait à des fléchages d'appels d'offres et de financements faciles de la part, en particulier, de l'ANR sur la thématique santé publique. Répondent à l'heure actuelle à l'ANR sur la thématique santé publique, des personnes qui sont davantage autour du soin ou du recours aux soins, au sens large.

Dans notre École, nous développons plusieurs autres aspects, nous connaissons la difficulté à propos des recrutements, et de savoir à quel CNU nous allons rattacher ou non tel ou tel poste d'enseignant. Nous pourrions peut-être tomber d'accord sur le fait de nous accompagner mutuellement pour répondre de manière plus satisfaisante à ce que vous pouvez attendre de la construction d'un projet de recherche. La recherche existe dans cette École, un certain nombre d'entre nous -et cela apparaît d'ailleurs dans les fonds propres- obtiennent des financements sur des compétitions nationales ou internationales pour des programmes de recherche. La question est donc plutôt de savoir ce que vous aimeriez que nous vous apportions éventuellement comme « garantie » que de réellement nous demander de prouver que nous nous mettons à la recherche, me semble-t-il.

M. MARTIN : Je suis content que nous revenions à ce dialogue avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Nous n'avons pas attendu de déposer des projets : si je ne me trompe pas, quatre ANR sont en cours et sont domiciliées dans l'École, dont deux nouvelles. D'ailleurs, le montant de 70 000 € évoqué tout à l'heure correspond à la tranche 2009 des programmes déjà financés et non pas à leur totalité.

D'une part, nous allons chercher sur les appels d'offres ANR un certain nombre de budgets qui vont alimenter nos ressources propres et qui nous mettent en situation de concurrence nationale en matière de recherche.

D'autre part, nous avons structuré notre proposition de recherche dans le versant santé-environnement sous la forme d'une structuration d'une équipe importante, puisqu'il est

question d'une centaine de chercheurs dont 80 temps pleins. C'est un très gros projet qui se fait avec les partenaires de l'INSERM. Dans le domaine SHS, pour nous tenir prêts à un dépôt correspondant à la vague D –mais il est probable que les règles du jeu devront être mieux intégrées-, nous avons rédigé un projet de structuration d'une équipe permettant de regrouper au sein de l'École, et à l'extérieur avec un certain nombre de partenaires qui dépendaient du CNRS, de Paris Descartes et d'autres, un dispositif de recherche d'une cinquantaine de chercheurs correspondant à trois axes de recherche pour les trois centres interdisciplinaires relevant des SHS.

Il est assez difficile de vous entendre dire que cela prend du temps et que nous devons avancer car : tout cela nous a pris du temps et nous avons déjà avancé. D'une certaine manière, nous sommes assez prêts à vous proposer cette structuration. Nous avons établi des liens avec des partenaires qui nous font la grâce d'ailleurs de s'associer avec nous et de nous signer un chèque en blanc à l'occasion d'un projet qui correspondait à une vague idée, dans laquelle ils étaient eux-mêmes en cours d'évaluation. Cela veut dire que des chefs d'équipe d'UMR nous ont dit accepter de lier leurs personnels avec nous pour structurer la recherche dans le domaine de la santé publique.

J'insiste sur le fait que nous n'avons pas attendu. Nous l'avons fait à pas forcés parce qu'il fallait tenir une échéance qui s'est révélée d'ailleurs impropre au dépôt de notre projet puisque nous ne sommes pas de la vague D, mais de la vague B, et il nous a fallu un peu surseoir et attendre. Ce projet est écrit, et je crois que vous en avez connaissance. Il s'agit d'une cinquantaine de pages qui présentent non seulement des éléments de conduite sur la structuration de ces axes mais aussi les individus, les équipes et les curriculums des chercheurs seniors et juniors qui sont impliqués. Nous ne sommes pas en retard. Nous pouvons vous donner dès maintenant le projet tel qu'il est formulé. Je pense que le mieux est de nous donner votre point de vue sur ce projet pour que nous l'amendions, que nous l'améliorions et que nous donnions des nouvelles à nos partenaires qui sont déjà en attente de savoir comment nous allons structurer concrètement ce que nous avons formulé.

M. MATTEI : Merci beaucoup de ces éclaircissements, je ne savais pas que vous étiez déjà prêts. Mais, monsieur Postaire, nous n'avons pas senti auprès de la Recherche une stimulation nous demandant de nous dépêcher pour que vous puissiez nous donner l'argent dans les délais voulus. Nous avons senti, au contraire, qu'il fallait laisser passer une année pour voir comment les choses se passaient. C'était peut-être une mauvaise perception. En tout cas, une deuxième question apparaît puisque l'on vient de nous dire qu'un certain nombre d'équipes ont déjà obtenu des crédits ANR : vous n'allez pas imputer ces crédits sur les 750 000 €.. (*Réactions dans la salle.*)

Pardonnez-moi, mais j'ai des vies antérieures de chercheur hospitalier, à l'INSERM et une autre vie publique et je sais très bien les artifices quelquefois utilisés pour gagner un exercice. La somme de 750 000 € n'est pas considérable au regard des sommes qui sont données, je suis à peu près persuadé que c'est possible. Monsieur Martin, êtes-vous capable d'envoyer le dossier dans la semaine ?

M. MARTIN : Bien sûr, il est fini.

M. MATTEI : J'avoue que je ne comprends pas très bien.

M. POSTAIRE : Nous savons très bien vous ne nous avez pas attendus pour faire de la recherche, et il n'y a pas de doute sur la qualité des travaux réalisés. Mais, l'ANR finance sur projets. Il faut donc envisager les 750 000 € comme une dotation et non comme une subvention. Tout comme nous dotons les unités INSERM qui passent par un processus d'évaluation de programmes, renouvelé tous les quatre ans. C'est quelque chose de structurant.

Je discute régulièrement avec votre directeur du recrutement du directeur de la recherche, je le pousse un peu parfois car il a beaucoup de travail. Par ailleurs, en tant que représentant du ministère de la Recherche et DGRI, je dis qu'il faut commencer par cela : structurer, faire apparaître une équipe. Nous ferons alors comme pour le directeur d'une future unité INSERM : le projet est présenté et la dotation est donnée. Ce n'est pas une subvention. Pourquoi y aurait-il un mode de rémunération d'unités de recherche au CNRS, à l'INSERM et pas chez vous ?

M. MARTIN : C'est précisément ce que nous avons rédigé. Nous n'allons pas jouer sur les mots. Il ne s'agit pas d'un projet de recherche, nous avons formulé en une cinquantaine de pages un projet d'équipe structurant définissant des axes de travail, un programme de travail et surtout une force de travail. Je ne parle pas d'un projet. Nous savons qu'il existe des vagues, des appels d'offres et nous nous tenons prêts. Avec la Fondation de coopération scientifique Alzheimer, je vais me retrouver dans la situation de formuler des appels d'offres et je serai cette fois de l'autre côté du miroir. En tout cas, nous sommes conscients de devoir aller décrocher, en concurrence, des projets de recherche. Mais il existe aussi ce projet de structuration de la recherche à l'École, et c'est à cela que nous nous sommes consacrés. Je ne parle pas au nom de mon collègue qui a porté, avec l'unité INSERM, un projet d'une grande ambition, tout à fait étonnant. N'étant pas de ce secteur, je le dis d'autant plus aisément : il était convaincant de voir comment la recherche était structurée dans le secteur de la santé-environnement, je pense qu'ils ont fait une proposition qui n'a probablement pas beaucoup d'égal. De mon point de vue, c'est tout à fait positif.

Nous avons la même chose en SHS. Je tiens à votre disposition non pas un projet de recherche mais un projet de structuration de la recherche SHS dans cet établissement, en lien avec des unités CNRS et des unités universitaires. Maintenant, la difficulté sera de savoir comment vous le présenter pour qu'il entre dans les clous de ce que sont les formes de l'évaluation. Nous sommes prêts à déposer ce projet et, évidemment, à faire l'objet d'une évaluation AERES en temps et en heure sur ce que nous aurons été capables de réaliser sur la base de ce projet. Ce n'est pas le texte d'un projet de recherche, j'insiste. Mais le document est prêt et je le tiens à votre disposition.

M. MATTEI : Si vous me permettez, j'ai encore une précision, et je me tourne vers M. Queyroux : dans le document, vous présentez les 750 000 € comme étant une subvention. Or, ce n'en est pas une, c'est une dotation, comme on dote une unité INSERM. Cela n'a rien à voir. Je commence donc à comprendre les choses, ce qui me renforce dans ma position de réclamer les 750 000 €. En définitive, le contrat d'objectifs et de moyens définit la façon dont on envisageait la recherche, comment on comptait la structurer, comment elle allait s'organiser. En face, vous avez mis 550 000 € sur une ligne et 750 000 € sur une autre, s'ajoutant aux postes. J'ai été le premier à défendre l'engagement de votre ministère lorsque nous avons discuté le COM.

Avec ces propos de M. Martin, je trouve très sincèrement que vous devez obtenir de votre ministère, et nous vous en saurons gré, que soit versée cette première dotation, quitte à ce que vous conditionniez la seconde à l'analyse du projet. Il faut vraiment amorcer la pompe.

Mme CHAUMET : En effet, pour la santé, environnement et travail, nous n'avons pas attendu l'année 2009 pour qu'un projet de grande envergure, puisque le LÉRES fait partie du plateau technique du projet avec l'Inserm baptisé IRSET, soit constitué et puisse être une trame vraiment solide et innovante en termes de recherche en santé, environnement et travail.

Je souhaiterais revenir sur des éléments qui ont été discutés en Conseil scientifique, puisque j'en fais partie. Pour cette subvention de 750 000 € non utilisée encore au titre de 2008, il a aussi été question de nommer l'IReSP comme agence de moyens pour pouvoir distribuer la

somme. Cela a été évoqué et je ne suis pas la seule à avoir assisté au Conseil scientifique. Une question avait été posée pour savoir si les 750 000 € de 2009 étaient une subvention ou une dotation. C'est ce dont nous venons de parler, un doute persistait dans nos esprits sur le caractère de ces 750 000 € consacrés à la recherche

Un autre élément du Conseil scientifique apporte aussi des réponses, il s'est réuni plusieurs fois avec des ordres du jour importants, et il a été question d'un séminaire en 2009 sur la politique scientifique et la politique de recherche de l'École. Le Conseil scientifique et l'EHESP n'ont pas attendu ce Conseil d'administration pour réfléchir au sujet. C'est un point important qui doit apporter des réponses. Il serait intéressant que les ministères de la Recherche et de l'Enseignement supérieur donnent quelques lignes, quelques critères ou points qui pourraient être discutés afin d'optimiser le produit de ce séminaire qui se déroulera en mars 2009, voire y participent.

M. COURAUD : Je voudrais apporter une précision sur la subvention et la dotation, et sur ce que sont le programme 150 et le programme 172, car ce doit être la première fois que nous en discutons au Conseil d'administration.

Le programme 150, qui correspond aux formations supérieures et recherches universitaires, prend en charge toutes les recherches réalisées au sein des établissements universitaires et les Grands Établissements. Les dotations de recherche données à chaque université au moment des contrats quadriennaux sont données dans le cadre du programme 150 par la DGES, sur évaluation.

M. DELAROCHE : Excusez-moi, pour la bonne compréhension de tous, l'arrêté stipule bien qu'il s'agit d'une subvention.

M. COURAUD : Je voudrais insister sur la différence qui n'est pas toujours très facile à comprendre même au sein du ministère, entre les programmes 150 et 172, la Direction générale de la Recherche et de l'Innovation, d'une part, et la Direction générale de l'Enseignement supérieur, d'autre part.

Dans la DGES, qui a la responsabilité du programme 150, il existe un service de recherche universitaire qui travaille en collaboration étroite avec la DGRI, mais qui a vraiment en charge les dotations de recherche des établissements universitaires.

Le "financement" qui pourrait venir par le programme 172 ne pourrait se faire que dans le cadre d'un projet ou d'une action sur le plan national. Ce n'est pas le financement d'une équipe, c'est un programme national qui pourrait être pris en compte par la DGRI au titre de la stratégie de recherche nationale, bien sûr dans le champ de la santé publique et qui prendrait en compte le rôle de l'École. Cela peut très bien se prendre en compte puisque dans le cadre du texte de loi qui crée les missions de l'École, un programme de recherche national pris en compte par la DGRI pourrait y figurer. C'est dans ce cadre que la DGRI pourrait intervenir. Or, ce plan stratégique, à ma connaissance, n'a pas été déposé à la DGRI au cours de l'année 2008. Du coup, il est un peu difficile, et c'est vrai aussi pour la DGES, de financer quelque chose dont nous ne connaissons pas le contenu. L'argent ira-t-il aux laboratoires de l'École, sur un projet beaucoup plus large de santé publique ? Sera-t-il utilisé, par exemple, dans un projet international ?

Il est difficile de donner un financement sans avoir une petite idée de son utilisation. Il est vrai que l'amorçage est un problème auquel je suis très sensible puisque nous l'avons vraiment vécu pendant l'année 2008. Mais, ce n'est pas un problème dramatique. Il s'agit simplement d'un décalage dans le calendrier. Je pense que le problème est vraiment là. Mais il est difficile au ministère de financer sans avoir le moindre texte, le moindre projet.

M. POMMERET : Cela s'appelle un contrat d'objectifs et de moyens.

M. COURAUD : Dans le contrat d'objectifs et de moyens, je trouve que la partie recherche est légère, c'est pourquoi j'ai insisté plusieurs fois, et cela a été accepté, pour avoir un mi-parcours à ce COM car il me semblait qu'il y avait un déficit. Le mi-parcours permettra de compléter le COM, je suis très content que cette proposition ait été acceptée.

M. MATTEI : Un décalage entre juin et octobre, cela nous est égal. Mais, entre décembre et mars ou avril, nous changeons d'exercice budgétaire. Le financement saute une année.

Je vais donner la parole aux représentants des ministères qui le souhaitent et je conduirai au vote de ce budget. Je crois que sur ce point, M. Postaire nous a bien entendus. Je ferai savoir mon point de vue directement au ministère. Nous avons peut-être manqué un peu de « liant ». J'étais persuadé que le contrat d'objectifs et de moyens convenait avec les réserves que vous aviez ajoutées, c'est-à-dire le contrôle à mi-parcours entre autres. Je pensais que nous pouvions amorcer à ces réserves près. Je vous demande vraiment de regarder comment vous pourriez amorcer, même si ce n'est pas la totalité de la somme. Il faut faire quelque chose.

M. FLAHAULT : Je voudrais juste dire que les propos de MM. Couraud et Postaire avaient été tenus très tôt au cours de cette année. Et il existe un certain désarroi et presque un sentiment d'injustice chez nos équipes car elles ont réellement joué le jeu et suivi ce que vous aviez demandé.

Le projet dont a parlé Claude Martin, qu'il a animé avec Michel Setbon et en très étroite relation avec la Direction générale du CNRS, qui a d'ailleurs changé en cours d'année, avait malgré tout été pris. Il était prêt à être déposé cette année mais l'un des ministères a demandé qu'il ne le soit pas.

M. MARTIN : Oui, la Direction de l'Enseignement supérieur et de la recherche car c'était dans le cadre des dépôts de la vague D.

M. FLAHAULT : Il nous avait été dit qu'il était possible de déposer au fil de l'eau. Tout était prêt, les troupes de Claude Martin étaient mobilisées et le dossier n'a pas pu être déposé.

M. COURAUD : Je regrette de ne pas avoir été informé de cela.

M. FLAHAULT : Mais l'ensemble de la procédure est en ligne sur Internet.

M. MATTEI : Vous avez raison sur le plan procédural, mais un représentant de la Direction générale siège au Conseil d'administration et le moins que l'on puisse faire est de le tenir informé, de lui envoyer des doubles pour qu'il puisse appuyer.

M. COURAUD : Pendant toute l'année 2008, nous n'avons pas arrêté de dire que nous étions dans un cas un peu exceptionnel de création d'un établissement et qu'il fallait accepter le dossier. Je vous en ai d'ailleurs fait part à plusieurs reprises.

M. FLAHAULT : De la même façon pour l'INSERM, le gros dossier de l'IRSET (180 personnes dont 100 chercheurs) n'a pas pu être déposé à l'AERES. Le dossier avait été formaté pour y être déposé mais il ne l'a pas été après une discussion que nous avons eue avec Gérard Bréard, le directeur de l'Institut de santé publique de l'INSERM. Nous avons contacté les représentants qui s'occupent de ces dossiers qui nous ont indiqué que la loi changeait, que les labellisations par le ministère de l'Enseignement supérieur et par l'INSERM n'avaient plus lieu d'être, et que nous devions utiliser l'agence de moyens qu'était devenue l'INSERM. Nous avons eu exactement le même discours au niveau du CNRS. On nous a dit que nous devions avoir un projet d'établissement validé par votre Conseil scientifique, ce qui a été fait, l'ensemble des comptes-rendus est disponible. Ce dossier n'a pas été déposé à l'AERES parce que Gérard Bréard nous a dit que ce n'était pas une agence d'accréditation mais d'évaluation

après un fonctionnement de quatre ans, que nous étions totalement dans le cadre de la nouvelle loi et que nous devions avoir des projets structurants de notre établissement. Ces deux premiers projets sont rédigés, les équipes sont toutes déterminées.

Il existe aussi un troisième projet qui a donné lieu à la création d'un GIS (Groupement d'Intérêt Scientifique) entre l'EHESP, l'HAS, l'AP-HP et l'INSERM. Le GIS est en cours de signature et est complètement validé par tous les acteurs. Il est aussi l'un des projets structurants de nos centres interdisciplinaires, celui de la Santé fondée sur les preuves.

Par ailleurs, à la suite de nombreuses discussions que j'ai eues avec vous, François et Éric, vous m'avez conseillé d'aller voir Alfred Spira, directeur de l'IReSP. Nous étions prêts à ce que cette dotation de 750 000 € ne soit pas une dotation à répartir entre nous mais soit confiée en tout ou partie dans sa répartition par exemple à l'IReSP, l'institut de recherche en santé publique piloté par un GIS dont l'EHESP est partenaire avec l'INSERM, ce qui donnerait l'avantage de bénéficier d'une évaluation par un conseil scientifique totalement externe à l'EHESP.

Nous ne pouvons pas faire beaucoup mieux ; nous essayons d'être dans les clous, de vous présenter les dossiers les plus ficelés possible. Nous aimerions bénéficier effectivement du crédit de confiance qui était inscrit dans le COM.

M. LESAFRE : En ce qui concerne le sujet général des ressources propres, je retiens de la discussion qu'il est nécessaire de préciser un certain nombre de termes correspondant à des procédures qui ont été résumées. En relisant la note de présentation du budget, qui est par ailleurs très bien faite, je m'aperçois qu'il existe une petite ambiguïté à la page 5 et sur l'annexe 4 qui présente la ventilation des ressources. Nous devons retravailler la nomenclature avec l'École et avec les autres ministères car on voit : « Subvention de l'État », « Autres subventions et dotations aux ressources propres ». Nous ne l'avons pas vue en pré-Conseil d'administration et nous prenons aussi notre part dans le débat. Nous devons retravailler avec l'École la ventilation dans cette nomenclature.

Par ailleurs, j'ai bien entendu dans la présentation des ressources propres le fait qu'un contrat d'analyse existait sur le département 35. Cela démontre le dynamisme de l'École, comme d'ailleurs la variété des ressources propres. Je pense que nous devons regarder de nouveau avec l'École, et cela figure dans le COM, la façon dont elle intervient sur des prestations dites concurrentielles. Il ne faut pas que l'École apparaisse comme y faisant de la concurrence avec le secteur privé mais qu'elle montre la plus-value qu'elle apporte en tant qu'établissement public.

Monsieur le président, je vous propose de reprendre ces sujets pour le prochain Conseil d'administration ou celui de juillet si nous ne sommes pas prêts. Un travail doit être organisé entre la Direction de l'École et nos collègues des autres ministères pour rebalayer toutes ces questions de dotations, de subventions, de ressources propres, pour -même si c'est clair pour nous- clarifier quelles sont les incidences, ce que vous êtes en droit d'attendre et ce que cela veut dire en matière de réponse et de montage du dossier.

M. MATTEI : Tout à l'heure, j'ai fait une remarque au sujet des dotations et des subventions, et je persiste à penser que c'est une dotation et non une subvention. Mais, pour disculper totalement M. Queyroux, c'est bien le terme de « subvention » qui est mentionné dans le contrat d'objectifs et de moyens.

Avant que n'intervienne M. Vidana et de clore notre discussion très intéressante, je souhaite qu'un groupe de travail se mette en place entre l'École et les tutelles pour que le cadre attendu par le ministère de la Recherche, en particulier, et l'EHESP soit bien défini. Nous le ferons avec beaucoup de bonne volonté et de désir de réussite. Mais, nous le ferons d'autant plus si

nous avons un signe de confiance : je vous demande cet amorçage, sinon nous aurions le sentiment que quelque chose ne s'est pas bien passé. Dans un conseil d'administration, nous partageons les responsabilités : nous les partageons avec vous et vous avec nous. Essayez de faire en sorte que 2008 ne soit pas une année blanche.

M. VIDANA : Je voudrais revenir sur l'intervention de la représentante des élèves et du représentant de la CGT quant à l'indemnisation des élèves. Le Secrétariat général avait été saisi d'une lettre de la CGT, à laquelle il a été répondu. La représentante des élèves était également intervenue lors d'un précédent Conseil d'administration.

Tous ces éléments ont été pris en compte. Cependant, il faut avoir à l'esprit que dans le temps administratif, il y a un temps long, un temps mi-long et un temps court et que cela ne dépend pas strictement du Secrétariat général. Avec la Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins, nous avons saisi la Direction générale de la fonction publique sur le sujet, qui a mis en place un groupe de travail. Ce dernier s'est réuni de manière interne, à notre demande et sous multiples pressions. Jusqu'à présent, nous n'avons pas encore eu de résultat quant à une deuxième réunion de ce groupe de travail.

Croyez-moi, ces questions sont suivies régulièrement, nous en avons encore parlé dans la semaine avec plusieurs représentants de l'École. Et nous allons poursuivre dans ce sens.

Pour répondre à vos soucis immédiats, je crois que vous avez été entendus par les représentants de l'École. Sur un temps court, il est possible de regarder, en fonction de ce que dira l'agent comptable, ce qui peut être fait pour améliorer les situations ici ou là, en respectant les règles d'indemnisation des membres de la fonction publique.

M. GIBELIN : J'entends bien les « temps longs » et les « temps plus courts », mais il faut tout de même convenir que le ministère demande aussi à l'école de produire les éléments en un certain temps. En l'occurrence, cette demande a été faite depuis un moment et il semble que le ministère doive activer les choses. Pour ce qui nous concerne, nous allons nous prononcer sur le budget, mais c'est pour nous une question vraiment déterminante. Cela m'ennuie de ne pas pouvoir voter le budget, mais cela m'ennuie aussi de le voter et d'induire ainsi qu'il n'y aurait plus de préoccupation. Il faut trouver une solution pour que la situation soit résolue correctement.

M. FERCHAUD : Vous avez répondu suite à des interrogations, semble-t-il, concernant le personnel hospitalier avec la DHOS. Avez-vous la même réponse, c'est-à-dire la saisine de la DGFIP, pour les fonctionnaires de l'État concernant ce même domaine ?

M. VIDANA : Oui.

M. MATTEI : Je crois comprendre que sur tel ou tel point pourraient s'exprimer des réticences. Si nous votions comme nous le faisons dans les collectivités territoriales, chapitre par chapitre, ligne budgétaire par ligne budgétaire, vous auriez le loisir de voter contre la ligne budgétaire qui vous ennuie pour la recherche, pour l'indemnisation des élèves, etc. Malheureusement, il faut voter un budget global. J'attire votre attention, mais vous êtes tout à fait libres de votre vote, sur le fait que pour le moment l'image que nous avons donnée d'une façon générale est d'être un Conseil d'administration groupé et volontaire vers un but précis. Je souhaite que soient mentionnées très clairement au compte-rendu les réserves qui ont été émises pour la recherche et les indemnités. Sous ces réserves près, et encore une fois vous êtes évidemment libres de prendre les positions que vous voulez, je soumetts à votre vote le budget présenté pour 2009.

Mme ANGELLOZ-NICOUD : Nous n'avons pas eu la réponse de la part de l'École.

M. QUEYROUX : Si la réponse attendue est de savoir si nous entendons transgresser les règles qui s'appliquent en matière d'indemnités, c'est non.

En revanche, il me semble que la Direction des études doit entamer un chantier pour repenser complètement les perspectives de formations universitaires en parallèle aux formations statutaires. Il s'agit, en effet, d'un dispositif pour le moins opaque : des personnes ont parfois des inscriptions individuelles et nous les remboursons au tarif des étudiants, tandis que nous déboursions, par ailleurs, plusieurs milliers d'euros par élève des formations au titre de la formation continue, et que par ailleurs et souvent indépendamment nous mettons en place des partenariats avec des universités pour co-habiller des masters. Je souhaite que les conditions d'indemnisation dans le cadre réglementaire -peut-être en faisant remonter les préoccupations- soient davantage liées au fait que l'École a désormais ces masters cohabilités et propose elle-même des masters propres. Les élèves ne seront plus autorisés à s'inscrire où ils veulent mais devront intégrer les cursus que l'École développe ou co-développe. S'ils veulent faire autrement, libre à eux, mais dans ce cas comme n'importe lequel d'entre nous.

Je propose que nous en reparlions, que le débat trouve sa place dans le Conseil des formations et avec la Direction des études, et qu'en parallèle, des règles soient définies pour nous permettre de plaider des indemnités, mais seulement dans certains cas.

M. MATTEI : Madame Angelloz-Nicoud, je crois que c'est un début de réponse. La chose n'est pas terminée, mais il faut convenir ensemble que lorsqu'on crée quelque chose, c'est un peu grossier au début, puis cela se façonne et se précise. Au fil des Conseils, nous allons apporter des précisions. Voyez que nous commençons à entrer dans le détail d'un certain nombre de questions sur lesquelles nous ne nous étions pas appesantis. Nous en sommes à notre septième Conseil d'administration et nous sommes loin du bout.

M. PARENT : 750 000 € pour la recherche, ce n'est pas anecddique.

M. MATTEI : Je fais confiance à MM. Postaire et Couraud pour faire remonter ce qui a été dit. Je vais moi-même téléphoner. Je ne suis pas sûr de tout avoir, mais je prendrai vraiment comme marque de confiance et d'accompagnement qu'un crédit d'amorçage soit débloqué. Sinon, je ne le prendrai pas très bien...

M. POMMERET : Pour ma part, je vais voter pour, avec les réserves que vous avez formulées et une remarque concernant la recherche : nous manquons d'un directeur de la recherche présent à temps plein.

M. MATTEI : C'est un problème dont vous commencerez à discuter, si ce n'est déjà fait, avec votre directeur. Je souhaite effectivement que tout soit donné pour que tout se passe le mieux possible.

Je vous remercie de vos votes, y compris ceux qui ont exprimé leurs réserves sur les points que nous avons discutés. Réserves qui figureront au compte-rendu.

(Il est procédé au vote à main levée : 3 abstentions de M. Ferchaud et Mme Angelloz-Nicoud pour deux voix.)

Le budget primitif 2009 est adopté. (délibération 49/2008)

5. DELIBERATION RELATIVE AUX CONTRIBUTIONS DES USAGERS POUR L'ANNEE 2009 (TARIFS 2009)

M. QUEYROUX : Tout le monde ayant eu le document, je propose de ne pas repasser en revue son ensemble mais de répondre à d'éventuelles questions que tel ou tel point susciteraient.

Mme ANGELLOZ-NICOUD : Comme je l'avais annoncé, je souhaite intervenir sur les tarifs. Nous avons fait une intervention à un Conseil d'administration en 2008 lors de la mutation du budget ENSP vers l'EHESP sur le droit d'admission au service restauration. Nous constatons, au vu de l'indexation que l'on nous présente aujourd'hui, que ce droit d'admission entre les élèves fonctionnaires et les personnels de l'EHESP n'a toujours pas été revu.

Considérant que les élèves sont rémunérés pour la plupart à un indice largement inférieur à 466, que le personnel bénéficie d'un droit d'admission à un indice supérieur à 466, de façon inférieure à celui des élèves, il nous paraît important que le ministère de tutelle, qui subventionne *a priori* ce repas des personnels, considère bien que les élèves fonctionnaires sont des fonctionnaires au même titre que les personnels de l'École. À ce titre, nous devrions avoir au moins le bénéfice du droit d'admission des personnels à l'indice supérieur à 466.

Pour cette année, on propose un prix en droit d'admission de 1,58 € (1,56 € l'année dernière) et de 1,26 € pour les personnels. Ce qui fait une différence 30 Cts€ sur un repas pour les élèves. Je ne reviendrai pas sur le débat que nous avons déjà eu, dans lequel je vous ai expliqué, notamment pour les internes, que leur rémunération est bien loin de couvrir les charges d'un double foyer, de famille, etc. Je vous laisse juger pour le reste.

M. MATTEI : Madame Angelloz-Nicoud, vous souhaitez que le tarif de 1,58 € pour les élèves soit abaissé à celui de 1,26 € correspondant à celui du personnel ?

Mme ANGELLOZ-NICOUD : Oui.

M. MATTEI : Si on vous le donne, cela vous satisfait-il ?

Mme ANGELLOZ-NICOUD : Si on nous le donne, c'est déjà un minimum. Nous serons au moins satisfaits que vous ayez entendu ce point.

M. MATTEI : Eh bien, nous vous le donnons !

Mme ANGELLOZ-NICOUD : Je vous remercie, monsieur le président.

M. GINI : En page 13 du document (annexe 4) sur les catégories des usagers de l'hôtellerie et des restaurants, on voit une colonne « élève » et une colonne « stagiaire » dans laquelle vous indiquez : « *Ont le statut de stagiaire les personnes en formation continue et élèves n'étant pas en formation statutaire...* » Vous y faites figurer « IASS au choix », « IASS détaché » et « IPASS ». Je ne comprends pas car les formations en question sont des formations statutaires. Est-ce un problème de présentation ?

M. FERCHAUD : J'ai la même demande. En fait, je suis assez contrarié par cette page 13 car j'étais intervenu lors de l'un des derniers Conseils d'administration pour dire qu'il fallait clarifier les termes utilisés. Visiblement, je n'ai pas été entendu, c'est le choix de l'École. Dans cette présentation, on parle de stagiaires, de IASS au choix qui sont des stagiaires en formation initiale dans une situation de fonctionnaire titulaire, et dans le cadre d'un remboursement de formation continue. Cela explique peut-être leur positionnement. C'est pourquoi je déplore, de nouveau, que l'École perdure dans l'erreur en maintenant les titres des colonnes. Plutôt que d'indiquer « étudiant » ou « élève », il conviendrait plutôt de mettre des niveaux 1, 2, 3, etc. et de faire figurer les catégories à l'intérieur de ces niveaux. Ce n'est pas

tout à fait anecdotique car des élèves et des fonctionnaires lisent ces tableaux et certains doivent se dire : « Bien qu'étant IASS et en formation initiale... Je me reconnais en formation initiale, pourquoi ne suis-je pas avec les autres IASS en formation initiale ? » Vous créez des problèmes statutaires là où il n'y en a pas.

M. QUEYROUX : À l'écoute de cette dernière intervention, je crois que les termes ne sont pas pertinents. En ce moment, nous passons du temps sur de nouveaux termes pour essayer d'être lisibles à l'intérieur comme à l'extérieur, sur la notion de formation statutaire par exemple. Je crois que la distinction réside dans le fait que, d'un côté, nous avons des élèves en formation, j'allais dire initiale au long cours, que nous retrouvons dans la colonne des élèves, et de l'autre, des stagiaires qui, pour certains, sont dans une obligation statutaire de suivre une formation, mais dans un contexte différent quant à la durée et à leur prise en charge. Je crois que le fait de les distinguer est logique, mais l'intitulé qui figure n'est pas correct. La suggestion de modifier les intitulés de façon à être plus compréhensibles est une bonne remarque. Pour autant, les catégories s'expliquent.

M. MATTEI : Nous sommes d'accord, c'est un peu discriminant. C'est aussi étonnant, car les élèves n'étant pas en formation statutaire ont le statut de stagiaire. Ce sont des élèves aussi. Manifestement, il existe des confusions. Je comprends bien votre difficulté et je vous propose d'accéder à la suggestion de M. Ferchaud.

M. QUEYROUX : Pour résumer : on ne conteste pas le contenu des colonnes.

M. FERCHAUD : Non, ce sont les têtes de colonne. Il ne s'agit pas du statut, cela renvoie à un niveau financier en quelque sorte.

Mme LEGEAS : À propos des tarifs des formations dites académiques, à la page 8 du document, j'ai lu attentivement la note de présentation du calcul des tarifs qui énonce les critères utilisés. J'ai bien compris que pour certains, en particulier les « nouveaux produits », nous étions sur des chiffres fixés, parce qu'il faut bien en fixer *a priori*. J'attire cependant l'attention du Conseil d'administration sur la nécessité de recalculer au plus près, à l'issue d'une année, c'est-à-dire d'ici à la rentrée de septembre 2009, les prix de ces formations dites académiques, au regard des discussions que nous avons déjà eues sur les subventions qui nous viennent de nos nouveaux partenaires. Il me semble particulièrement important d'être vigilants car je suis un peu étonnée de la hiérarchie affichée sur certains prix. Par exemple, pour des formations déjà existantes dans l'école, nous serions légèrement plus chers, en tout cas nous les vendrions légèrement plus cher que le nouveau MPH qui correspond à des investissements complètement nouveaux, et que nous avons vu apparaître dans le budget 2008, puisque les frais de fonctionnement étaient assez importants. J'aimerais donc que nous soyons vigilants, à partir du premier bilan à septembre 2009, sur la première rentrée de ces formations dites académiques, pour réévaluer éventuellement leur coût par rapport aux autres.

M. QUEYROUX : Je rejoins ces propos. J'ai eu l'occasion dans une autre réunion de parler de prototype que nous mettons en place. Nous avons besoin de savoir quels sont les coûts liés à la mise en place et au rodage, et ensuite nous devons réajuster pour avoir des coûts réalistes qui se situent entre ceux qui seraient trop élevés pour attirer du monde et ceux qui seraient trop bas en attirant trop et en nous faisant perdre de l'argent. Ce réajustement sera nécessaire.

M. FERCHAUD : En pages 6 et 7 sur les formations statutaires, nous sommes un peu surpris de trouver une colonne « prise en charge à titre personnel ». Je pense qu'il s'agit de personnes qui peuvent suivre en auditeur libre.

M. FLAHAULT : C'est cela.

M. FERCHAUD : Cela soulève une autre question sur l'ouverture de cet ensemble de formations statutaires suivies normalement par des fonctionnaires à des personnes non-fonctionnaires, alors que ces formations sont « subventionnées » ou « payées » par notre ministère. Cela me semble un peu curieux.

Concernant les tarifs, nous sommes heureux de la proposition faite de baisser le droit d'admission à 1,26 €. Cela se comprend car l'indice supérieur à 466 correspond à un non-versement d'une subvention sociale pour les personnels alors que les élèves ne sont pas dans cette situation. Cela renvoie à notre précédent débat, que nous n'allons pas rouvrir : il faut réévaluer l'indemnité plutôt que de faire baisser les tarifs car si l'on fait baisser les tarifs, l'indemnité baisserait aussi. C'est un peu à vases communicants !

M. MATTEI : Des choses dépendent de nous et d'autres non.

M. FERCHAUD : C'est tout à fait la position que j'ai développée sur le statut pour le ministère.

M. MATTEI : Dans la mesure où il n'y a plus de questions, je mets aux voix : le Conseil d'administration approuve les contributions des usagers telles qu'elles sont présentées dans les tableaux ci-annexés et modifiés, et autorise le directeur à les appliquer.

(Il est procédé au vote à main levée : 1 abstention de M. Ferchaud.)

Les contributions des usagers sont adoptées. (Délibération 50/2008)

M. FERCHAUD : C'est une remarque générale sur l'indemnité. Ce n'est pas à l'encontre de l'École mais de la tutelle.

M. MATTEI : J'ai bien compris.

6. DELIBERATION RELATIVE AUX FRAIS DE DEPLACEMENT : MODIFICATIONS

M. DELAROCHE : Cette délibération a pour objectif principal d'apporter une dérogation à l'article 7 du décret du 3 juillet 2006 qui avait été pris, en son temps, par les délibérations respectives de l'ENSP en 2006 et 2007, et qui prévoyaient une majoration de 5/3 sur le taux d'indemnité de nuitée de 48 € pour Rennes et les autres villes de France, et de 60 € pour Paris, les départements limitrophes et les aires urbaines de plus de 500 000 habitants. Cette délibération propose de doubler cette majoration de 5/3 dans les cas indiqués dans la délibération : accueil de délégations étrangères officielles, accueil de personnes étrangères à l'occasion de manifestations de formation organisées par l'EHESP, accueil de personnes du secteur privé, accueil dans le cadre de prestations réalisées par l'établissement à titre onéreux nécessitant le recours à des fonctionnaires ou agents publics. Nous insistons sur le montant de frais réellement engagés.

M. FERCHAUD : Je souhaiterais avoir un éclairage technique sur le dernier paragraphe : « accueil dans le cadre de prestations réalisées par l'établissement à titre onéreux nécessitant le recours à des fonctionnaires ou des agents publics », alors que l'on parle avant « d'accueil de personnes du secteur privé », sans précision sur la finalité de leur intervention. En d'autres termes, quels cas de figure ne recouvre pas le dernier alinéa ? Dans quel cas les fonctionnaires ou agents publics ne bénéficieraient-ils pas de cette modification ?

D'une manière plus générale, les frais de déplacement peuvent susciter des interrogations, que ce soit pour les élèves fonctionnaires ou les personnels. Bien évidemment, notre syndicat se réserve la possibilité de faire des propositions de modification de l'arrêté au fur et à mesure que des questions se poseraient.

M. DELAROCHE : Le dernier alinéa fait référence à des fonctionnaires ou agents publics qui interviennent à l'école en dehors des formations initiales. Les intervenants fonctionnaires dans le cadre des formations initiales sont au tarif réglementaire, mais lorsque nous faisons des formations que l'on appelle intra-formations extérieures dans le cadre de la formation continue, l'École, par rapport aux droits qu'elle perçoit pour les inscrits, a des dépenses et des recettes. Les intervenants auxquels nous faisons appel ne doivent pas « en être de leur poche ».

M. FERCHAUD : J'ai bien compris la finalité. Il paraît difficile pour nous qui représentons l'ensemble des différents personnels concernés d'admettre que certains puissent bénéficier de remboursements deux ou trois fois supérieurs à d'autres. Nous nous abstiendrons donc.

M. GINI : Je n'ai pas compris l'argument de M. Delarocche. Une personne qui interviendrait dans le cadre de la formation initiale en serait de sa poche, contrairement à une autre qui interviendrait hors formation initiale ?

M. DELAROCHE : À titre personnel, si je suis sollicité par le CNFPT pour faire une formation à des agents territoriaux, je suis indemnisé sur une base forfaitaire. Si la nuitée coûte 60 €, je serai remboursé sur la base de 48 € et la différence sera donc à ma charge.

M. MATTEI : Rassurez-vous, c'est valable à tous les niveaux et dans toutes les corporations. Quand vous allez faire passer une thèse à Grenoble, c'est pour vous, au-delà des tarifs forfaitaires ! Je peux vous le garantir.

(Il est procédé au vote à main levée : 5 abstentions de Mmes Bessette et Angelloz-Nicoud pour deux voix, MM. Gini et Ferchaud)

Mme ANGELLOZ-NICOUD : Je choisis le pouvoir de M. Gallet puisque M. Labrouquaire est D3S et que je suis maintenant D3S également et non plus dans les « autres stagiaires ». C'est aussi à ce même titre que j'ai voté précédemment.

La dérogation relative aux frais de déplacement est adoptée. (Délibération 51/2008)

7. DELIBERATION RELATIVE A LA PROROGATION DU REGIME DE RECRUTEMENT ET DES REMUNERATIONS DES ENSEIGNANTS DE L'EHESP

M. MATTEI : La délibération a été modifiée à la demande de M. Couraud, le terme « enseignants-chercheurs » a été remplacé par « personnels d'enseignement ». La délibération est la suivante :

« Le Conseil d'administration autorise le directeur de l'EHESP à signer toute pièce relative au recrutement et à la rémunération des "personnels d'enseignement" selon les modalités précédemment appliquées à l'ENSP. La présente autorisation prendra fin à la date à laquelle seront prises les délibérations du Conseil d'administration relatives à la politique de l'emploi scientifique et du recrutement des "personnels d'enseignement", à la répartition des emplois des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers et aux conditions générales d'emploi des agents contractuels et des vacataires, et au plus tard le 31 août 2009. »

M. FERCHAUD : Cela signifie que pendant la période jusqu'à la mise en œuvre de la délibération, il n'y a pas de procédure particulière pour le recrutement ?

M. FLAHAULT : Non. C'est un point de statut. Nous sommes en train de réfléchir au problème du statut des personnels de ce Grand Établissement qu'est l'EHESP. Lorsque nous avons discuté avec nos partenaires, notamment l'Enseignement supérieur, il s'est avéré qu'un nouveau statut des enseignants-chercheurs était en cours de réflexion. Il ne serait donc par

opportun de faire des propositions concernant un statut sur lequel nous réfléchissons déjà en interne pour des personnels de l'école. Nous ne voulons pas bloquer des possibilités de recrutements puisque nous avons vu que de nouveaux nous sont proposés. Nous suggérons de continuer ce qui se faisait avec les règles qui existaient à l'ENSP. Nous avons adopté des règles de convergence vers les critères de l'enseignement supérieur. C'est-à-dire qu'il n'existe pas de recrutement sur des postes de professeur de l'EHESP, même si ce ne sont pas des postes universitaires, sans un comité de sélection qui respecte les mêmes règles que les comités de sélection mis en place dans le cadre de l'enseignement supérieur. Ce sont les mêmes règles de recrutement, de publication des postes qui ne passent pas par le Journal officiel mais par les différents canaux qui nous sont proposés, et également de modalités de recrutement.

M. FERCHAUD : Le processus qui était applicable par l'ENSP perdure-t-il ?

M. FLAHAULT : Le processus perdure. Il n'y a pas de nouveauté.

M. FERCHAUD : Ce n'est pas simplement une décision du président ou du directeur ?

M. FLAHAULT : Non.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La prorogation est adoptée à l'unanimité. (délibération 52/2008)
--

8. QUESTIONS DIVERSES

M. POMMERET : Je participe au Conseil des formations où je me suis étonné d'une proposition d'accord entre l'EHESP et l'association ADH pour un partenariat dans une proposition de formation à distance. En effet, la participation de l'École se résume à un simple logo et un hébergement Internet puisque aucune personne de l'EHESP ne participe à l'équipe pédagogique, d'autant que l'École dispense le même type de formation. Je suis étonné que cette demande ne soit pas passée devant le Conseil des formations, ce qui aurait dû être la procédure. Madame Orio l'avait évoqué au Conseil des formations du 1^{er} avril 2008 et avait dit qu'elle y serait présentée mais ce n'a pas été le cas. Je trouve dommage qu'un partenariat se mette en place sans que le Conseil des formations joue pleinement son rôle.

Par ailleurs, je n'ai pas eu de réponse concernant le budget sur les locaux du LÈRES.

M. FLAHAULT : Il nous a paru très approprié et très intéressant de signer la convention avec l'Association des directeurs d'hôpitaux. L'ADH est venue nous voir voici un an déjà, en nous proposant de participer conjointement avec elle à des formations de préparation aux concours qui sont dans le domaine concurrentiel, c'est-à-dire qui se font aussi par d'autres partenaires. L'ADH a clairement mis les cartes sur la table en disant qu'elle pouvait prendre l'EHESP comme partenaire mais aussi qu'elle pouvait se tourner vers d'autres grandes écoles. Nous avons absolument souhaité répondre à cette invitation plutôt agréable de la part de l'un de nos administrateurs qu'est l'ADH et j'ai signé cette convention de partenariat. Mais, il est vrai que les modalités de mise en place de cet enseignement, très proches de celles d'un enseignement cohabilité entre deux partenaires, doivent répondre à un certain nombre de critères que le Conseil des formations doit analyser et préciser préalablement à sa mise en place. De même, le Conseil d'administration devra discuter et valider le projet avant sa mise en œuvre.

Je me suis rendu moi-même pour parler de ce sujet au dernier Conseil d'administration de l'ADH, dont nous sommes membre permanent. Nous avons convenu ensemble que le

partenariat n'était absolument pas remis en cause mais qu'il n'y aurait pas de mise en œuvre d'un enseignement en partenariat avec l'EHESP tant que le Conseil des formations et le Conseil d'administration n'auraient pas validé cet enseignement.

J'ai demandé à la Direction des études de travailler sur ce dossier et nous proposerons une mouture d'un projet d'enseignement au Conseil des formations et au Conseil d'administration dans les mois à venir. Il n'y a pas d'urgence de part et d'autres. Je crois que nous avons eu les mêmes réflexes en parallèle, puisque nous nous sommes retrouvés au dernier Conseil des formations où j'ai pu donner ces précisions.

M. MATTEI : Pour résumer : vous avez pris un accord de principe et les modalités d'application seront discutées après. Et votre réponse à la deuxième question sur les travaux du LÉRES ?

M. FLAHAULT : Le LÉRES nécessite en effet des travaux urgents (remplacement des stores, câblage informatique). Nous garderons très probablement ce bâtiment dans la version ultérieure du PPI, lorsque que tous les bâtiments seront rénovés, car la structure et les volumes utiles restent intéressants. Mais ce bâtiment a vieilli et nécessite des travaux d'aménagement assez urgents qui n'attendront certainement pas que le PPI soit réalisé. La Direction s'engage dès cette année à mettre en œuvre les différents travaux dont nous avons parlé en comité technique paritaire qui sont les deux points que j'évoquais : les stores et le câblage informatique.

M. GINI : J'espère qu'en 2009, nous verrons la filière IASS sortir des locaux en sous-sols où elle se trouve aujourd'hui. C'est peut-être le signe que nous faisons partie des fondations de cette École mais les conditions ne sont vraiment pas idéales.

M. MATTEI : Je vous remercie pour les travaux que nous avons menés ensemble.

(La séance est levée à 16 heures 37.)